



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 2 février 2026
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

10.03 Questions

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Période de questions du public.

10.04 Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Offrir les plus sincères félicitations du conseil à monsieur Francis Lefebvre, des Cards de LaSalle, qui a été repêché le 26 janvier dernier par la Ligue de Baseball Majeur du Québec (LBMQ). Monsieur Francis Lefebvre a été le premier choix de repêchage du Big Bill de Coaticook.

10.05 Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Jean Landreville à la suite de son décès.

10.06 Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Serge Declos à la suite de son décès.

10.07 Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Mario Aversa à la suite de son décès.

10.08 Procès-verbal

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 décembre 2025, à 19 h. et des séances extraordinaires du conseil d'arrondissement tenue le 8 décembre 2025 à 18 h. et le 8 janvier 2026 à 14 h.

10.09 Procès-verbal

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459086

Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 10 décembre 2025.

10.10 Procès-verbal

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459002

Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 14 janvier 2026.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1262484001

Appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2026 sur la thématique « La persévérance, ça mène loin. » qui se tiendra du 16 au 20 février 2026.

15.02 Déclaration

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Déclaration pour souligner le Mois de l'histoire des Noirs.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1267151002

Octroyer un contrat à 9211-4560 Québec Inc. (Émondage SBP), pour les travaux d'élagage et d'abattage d'arbres par classes de diamètre (DHP) pour une durée de deux ans dans l'arrondissement de LaSalle, pour un montant total de 522 908,60 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public n° 25-21253.

20.02 Appel d'offres public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1269156001

Exercer l'option de renouvellement d'une année du contrat accordé à « SNÖ Innovation inc. » pour les services d'enneigement mobile pour le parc de planche à neige ainsi que la mise en forme et l'entretien de trois buttes de glissade dans l'arrondissement de LaSalle pour la période hivernale 2025-2026, pour un montant de 65 636,20 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public n° AO 22-19404.

20.03 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1260269001

Exercer l'option de renouvellement de la première année du contrat accordé à Ascenseurs Néoservices Inc., pour l'entretien préventif des appareils de transport vertical dans les édifices de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale maximale de 25 827,98 taxes incluses (contrat : 21 523.32 \$ + contingences : 4 304,66 \$), dans le cadre de l'appel d'offres n° 22-19690.

20.04 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1260269002

Exercer l'option de renouvellement de la deuxième année du contrat octroyé à Groupe Artea Inc. pour les services d'installation, de désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle au montant maximal de 145 097,22 \$ (contrat : 120 914,34 \$ + contingence : 24 182, 88 \$), dans le cadre de l'appel d'offres n° 22-19535.

20.05 Obligations contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1256906004

Exercer l'option de prolongation de la deuxième année du contrat accordé à Entretien Mana inc. pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, d'un montant de 98 700,99 \$ taxes incluses, soit du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027, dans le cadre de l'appel d'offres public n° 21-19109.

20.06 Obligations contractuelles

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1268863001

Autoriser une dépense supplémentaire de 40 000\$, taxes incluses, au contrat avec ADT déménagement et entreposage inc, pour les services de gestion, d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors des procédures d'expulsion pour l'arrondissement de LaSalle pour les années 2024 à 2026, majorant ainsi que le contrat au dépense totale de 132 008,74\$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public n° 23-20274.

20.07 Entente

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1258863012

Approuver, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, la signature du bail entre Sa majesté le Roi du Chef du Canada et Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, pour une partie du lot 2 331 572 du cadastre du Québec aux fins de maintenir et d'entretenir un stationnement et deux terrains de mini-soccer, du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2033 avec reconduction d'une période additionnelle de 10 ans, jusqu'au 30 septembre 2043, pour un loyer annuel de 100 \$, plus taxes.

20.08 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255480020

Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 4 000 \$ à l'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme pour la tenue de leur festival d'expressions artistiques d'ici et d'ailleurs qui s'est tenu au Centre Culturel et Communautaire Henri Lemieux du 12 au 16 août 2025.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1268891001

Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 2 800 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité de citoyens Highlands pour l'organisation de la Fête de quartier hivernale Highlands réalisée au parc Mohawk le dimanche 1^{er} février 2026.

20.10 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1254629007

Amender la résolution CA24 20 0278 portant sur l'entente entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle afin de majorer la dépense maximale autorisée de 137 288 \$ à 148 403 \$.

20.11 Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1255480019

Accorder un soutien financier totalisant 8 000 \$ à quatre organismes pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs de février 2026. De souligner la contribution et l'engagement de Keshie Datus, directrice du centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA) et de Martin Albino, Président de Savoy, atelier de tambour métallique dans la communauté laSalloise et finalement souligner la contribution des communautés noires dans l'arrondissement de LaSalle.

20.12 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1259309011

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 364 724 \$ à huit organismes pour l'année 2026 dans le cadre du programme Prévention Montréal du Service de la diversité et l'inclusion sociale et approuver les 14 projets de convention à cet effet.

20.13 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1269309001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 29 369 \$ à quatre organismes pour l'année 2026, dans le cadre des axes 2, 3 & 4 du Fonds en développement social de LaSalle, et approuver les quatre projets de convention à cet effet.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1257151039

Autoriser la signature d'une entente sur les infrastructures entre monsieur Yordan Yordanov, et la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle pour un projet de conduite d'eau potable à la Résidence à la Bonne Étoile inc. située au 660-664,41^e Avenue.

30.02 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1257817026

Adopter la révision du programme d'assistance à l'excellence sportive (article 6.1 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle) et autoriser son entrée en vigueur pour l'année 2026.

30.03 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258797004

Entériner la décision d'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge les 31 janvier et 1^{er} février 2026 au profit des organismes jeunesse de la communauté laSalloise et à soumettre une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion.

30.04 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1257817025

Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 24 avril 2026 pour la 13^e édition du Grand Défi Guy Labelle.

30.05 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1257817027

Autoriser Les Kilomâtres LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 29 mars 2026. Autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours. Accorder une contribution financière de 4 000 \$ pour la réalisation de l'événement dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois.

30.06 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459090

Approuver la réception d'une contribution financière de 71 720,00 \$ provenant de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM), dans le cadre du Fonds municipal vert.

30.07 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1259774004

Autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours contre B. Fréreau et Fils Inc. et L'Alpha Compagnie d'Assurances Inc. pour un montant de 169 664,19 \$, sauf à parfaire, avec intérêts et indemnité additionnelle à compter de l'assignation, représentant les dommages subis par la Ville suivant le défaut de B. Fréreau et Fils Inc. d'honorer ses obligations contractuelles en lien avec l'appel d'offres n° 23-19940.

30.08 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1253035017

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 novembre au 31 décembre 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2025.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement numéro 2401-LAS constituant un comité consultatif sur les finances et les relations avec la population.

40.02 Règlement - Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Déposer et présenter le Règlement numéro 2401-LAS constituant un comité consultatif sur les finances et les relations avec la population.

40.03 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement numéro 2402-LAS constituant un comité sur le développement social et des diversités.

40.04 Règlement - Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Déposer et présenter le Règlement numéro 2402-LAS constituant un comité sur le développement social et des diversités.

40.05 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Donner avis motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement numéro 2403-LAS constituant un comité consultatif sur les sports, la culture et les loisirs.

40.06 Règlement - Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Déposer et présenter le Règlement numéro 2403-LAS constituant un comité consultatif sur les sports, la culture et les loisirs.

40.07 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement numéro 2404-LAS constituant un comité consultatif sur le développement économique et urbain.

40.08 Règlement - Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Déposer et présenter le Règlement numéro 2404-LAS constituant un comité consultatif sur le développement économique et urbain.

40.09 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement numéro 2405-LAS constituant un comité consultatif sur la transition écologique.

40.10 Règlement - Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Déposer et présenter le Règlement numéro 2405-LAS constituant un comité consultatif sur la transition écologique.

40.11 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement numéro 2500-LAS modifiant le Règlement de zonage numéro 2098, le Règlement de construction 2099, le Règlement sur les projets particuliers de construction d'un immeuble LAS-0041 et le Règlement concernant les nuisances LAS-0137, afin de réviser certaines dispositions relatives aux pénalités en cas d'infractions.

40.12 Règlement - Adoption du premier projet

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459004

Adopter le projet de règlement numéro 2500-LAS modifiant le Règlement de zonage numéro 2098, le Règlement de construction 2099, le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041 et le Règlement concernant les nuisances LAS-0137, afin de réviser certaines dispositions relatives aux pénalités en cas d'infractions.

40.13 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement numéro 2099-LAS-14 modifiant le règlement de construction 2099 afin de modifier certaines normes relatives à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation.

40.14 Règlement - Adoption du premier projet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Déposer et présenter le projet de règlement numéro 2099-LAS-14 modifiant le règlement de construction numéro 2099 afin de modifier certaines normes relatives à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation.

40.15 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1257151035

Autoriser des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

40.16 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459003

Soumettre pour approbation une dérogation mineure pour un bâtiment d'usage habitation unifamiliale (H1) situé au 7645, rue Bouvier (lot 1 234 068), afin d'autoriser une marge latérale totale de 1,90 mètre, alors que la marge latérale totale minimale requise est de 2 mètres, conformément à l'article 3.5.7 et à la grille des usages et normes H12-40 du Règlement de zonage 2098.

40.17 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459001

Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 1111, rue Lapière (lot 6 380 807).

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction - 1265479002

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 51
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

.



Dossier # : 1255459086

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 10 décembre 2025.

De déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 10 décembre 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-12-17 17:11

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459086

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 10 décembre 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Une rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 décembre 2025

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-12-17



Dossier # : 1265459002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 14 janvier 2026.

De déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 14 janvier 2026.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 11:13

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 14 janvier 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Une rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 14 janvier 2026.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-01-20



Dossier # : 1262484001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2026 sur la thématique " La persévérance, ça mène loin." qui se tiendra du 16 au 20 février 2026.

ATTENDU QUE

D'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2026 sur la thématique « La persévérance, ça mène loin.» qui se tiendra du 16 au 20 février 2026.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-01-29 14:59

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1262484001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2026 sur la thématique " La persévérance, ça mène loin." qui se tiendra du 16 au 20 février 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Le cabinet appui la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) chaque année afin d'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenants et intervenantes du réseau de l'éducation.

Du **16 au 20 février 2026 est la 22^e édition** des Journées de la persévérance scolaire (JPS).

La campagne 2026 met en lumière les efforts et des tentatives qui mènent aux accomplissements. Car le succès n'est pas instantané et derrière chaque réussite se cachent des heures, des mois et des années d'efforts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0042 (1252484002) - Appui à la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2025.

CA24 20 0033 (1242484004) - Appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2024.

CA23 20 0036 - Appui à la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2023.

CA22 20 0028 - Journées de la persévérance scolaire 2022

DESCRIPTION

Les Journées de la persévérance scolaire (JPS) se tiendront à travers le Québec du 16 au 20 février 2026. Annuellement soulignées en février dans tout le Québec depuis plus de 20 ans, les Journées de la persévérance scolaire offrent une opportunité précieuse pour mettre de l'avant l'importance de la persévérance scolaire tant pour le bien-être des jeunes que pour celui de la société dans son ensemble. Créées il y a 22 ans en Montérégie, les Journées de la persévérance scolaire (JPS) sont devenues un mouvement national. En 2026, l'édition montréalaise, coordonnée par Réseau réussite Montréal (RRM), célébrera sa 16^e édition.

Dans un monde où tout va vite et où l'on valorise souvent les résultats immédiats, il est essentiel de rappeler que la réussite prend du temps. Elle se construit à travers des défis, des essais, des erreurs, et surtout, grâce à un engagement constant. C'est justement la

persévérance, cette capacité à continuer malgré les obstacles, qui permet de franchir des étapes que l'on pense parfois inaccessibles. Et derrière chaque personne qui persévère se trouve quelqu'un qui croit en elle. La persévérance scolaire ne repose pas uniquement sur la volonté individuelle. Elle prend racine dans des environnements où chaque geste de soutien nourrit la confiance et le désir d'avancer.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'appui à la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2026 répond à l'axe 3.4 de l'orientation 3 de la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle qui vise la valorisation de la participation à la vie collective.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-27

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1267151002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à 9211-4560 Québec Inc. (Émondage SBP), pour les travaux d'élagage et d'abattage d'arbres par classes de diamètre (DHP) pour une durée de deux (2) ans dans l'arrondissement de LaSalle, montant total de 522 908,60 \$, taxes incluses, appel d'offres public 25-21253.

D'octroyer un contrat à 6211-4560 Québec Inc. (Émondage SBP), pour les travaux d'élagage et d'abattage d'arbres par classes de diamètre (DHP), pour une durée de deux ans, dans l'arrondissement de LaSalle, montant total de 522 908,60 \$, taxes incluses, appel d'offres public 25-21253.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-01-26 10:23

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1267151002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à 9211-4560 Québec Inc. (Émondage SBP), pour les travaux d'élagage et d'abattage d'arbres par classes de diamètre (DHP) pour une durée de deux (2) ans dans l'arrondissement de LaSalle, montant total de 522 908,60 \$, taxes incluses, appel d'offres public 25-21253.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle possède un patrimoine arboricole qui doit être entretenu afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, tout en permettant une saine gestion de la forêt urbaine. La majorité des travaux d'entretien des arbres est faite en sous-traitance, seule une petite proportion des travaux d'entretien ponctuel est faite en régie. L'arrondissement de LaSalle, fier de conclure un second cycle triennal d'élagage sur ses arbres de rue en décembre 2025, désire entreprendre un nouveau cycle d'élagage en 2026. À ces travaux s'ajouteront des interventions ponctuelles d'élagage et d'abattage sur rues et dans les parcs et espaces verts. Les travaux sollicités seront exécutés sur l'ensemble du domaine public de l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0045 (1257151003) – 10 février 2025 - D'exercer la première année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de rue au montant de 319 983,48 \$, taxes incluses, pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18687

CA23 20 0443 (1237151046) – 12 décembre 2023 - D'exercer la première année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de rue dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18687 au montant de 313 709,29 \$ taxes incluses pour l'année 2024

CA21 20 0174 (1216598002) - 3 mai 2021 - D'accorder un contrat de 898 759,58 \$, taxes incluses à l'Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de l'arrondissement LaSalle pour les années 2021, 2022 et 2023. (appel d'offres public 21-18687)

DESCRIPTION

La majorité des travaux d'élagage à être exécutés entrent dans les catégories suivantes: élagage complet, rehaussement de cime et dégagement de structures.

JUSTIFICATION

Suite à l'ouverture de l'appel d'offres public no 25-21253, sept (7) entreprises travaillant dans le domaine ont déposé des soumissions. Trois (3) soumissions reçues sont non-conformes administrativement. Le plus bas soumissionnaire est conforme administrativement et techniquement.

9211-4560 QUÉBEC INC. (Émondage SBP) ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

9211-4560 QUÉBEC INC. (Émondage SBP) a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

9211-4560 QUÉBEC INC. (Émondage SBP) n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

9211-4560 QUÉBEC INC. (Émondage SBP) déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à 9211-4560 QUÉBEC INC. (Émondage SBP), le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires **conformes** et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart;

RÉSULTATS DE SOUMISSION		
Firmes soumissionnaires		Total
1	9211-4560 QUÉBEC INC. (Émondage SBP)	522 908,60 \$
2	Service d'arbres Primeau Inc.	633 312,19 \$
3	Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée	640 985,63 \$
4	9187-8447 QUÉBEC INC	713 905,07 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		865 821,95 \$
Coût moyen des soumissions conformes		627 777,87 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		-342 913,35 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		-39,6 %
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)		118 077,03 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)		22,6%

Explications des écarts

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 39,6 % inférieur au montant de l'estimation. Nous attribuons cette différence de coûts avec l'estimé à un devis qui a été peaufiné pour être plus attrayant pour les entreprises et qui est sortie dans une très bonne période de l'année pour attirer le marché. Considérant le volume de soumission reçu et les valeurs rapprochées des 2 plus bas soumissionnaires

conformes, nous recommandons d'octroyer le contrat malgré cette différence avec l'estimé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer les dépenses telles que ci-dessous dans le budget de fonction parc 301740 : Montant de 2026

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses
221 156 \$ 232 186,16 \$ 254 274,11 \$

Montant de 2027

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses
233 646 \$ 245 299,09 \$ 268 634,49 \$

Un bon de commande sera émis pour chaque année calendrier. Les montants peuvent être utilisés dans l'une ou l'autre des années du contrat selon l'avancement des travaux et les disponibilités financières, sans toutefois dépasser le montant total autorisé.

MONTREAL 2030

L'entretien des arbres contribue à la saine gestion de la forêt urbaine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux s'échelonneront dès l'octroi du contrat, et ce jusqu'au 31 décembre 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Martin LEMAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Kheira KADI, LaSalle

Lecture :

Kheira KADI, 21 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division, division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Éric TRUCHON
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

Le : 2026-01-21



Dossier # : 1269156001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer l'année d'option du contrat accordé à « SNÖ Innovation inc. » pour les services d'enneigement mobile pour le parc de planche à neige ainsi que la mise en forme et l'entretien de trois buttes de glissade dans l'arrondissement de LaSalle pour la période hivernale 2025-2026 pour un montant de 65 636,20 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro (NRS 22-070-AP; AO 22-19404).

D'exercer l'année d'option du contrat accordé à « SNÖ Innovation inc. » pour les services d'enneigement mobile pour le parc de planche à neige ainsi que la mise en forme et l'entretien de trois buttes de glissade dans l'arrondissement de LaSalle pour la période hivernale 2025-2026 pour un montant de 65 636,20 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro (NRS 22-070-AP; AO 22-19404).
D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-01-26 11:22

Signataire : Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1269156001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer l'année d'option du contrat accordé à « SNÖ Innovation inc. » pour les services d'enneigement mobile pour le parc de planche à neige ainsi que la mise en forme et l'entretien de trois buttes de glissade dans l'arrondissement de LaSalle pour la période hivernale 2025-2026 pour un montant de 65 636,20 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro (NRS 22-070-AP; AO 22-19404).

CONTENU

CONTEXTE

Les parcs offrent un potentiel important d'activités libres et de plein air en toute saison, propice aux activités physiques et récréatives familiales. Les hivers de la région métropolitaine sont cependant de plus en plus sujets à d'importantes variations de climat et de températures, allant de l'absence de neige jusqu'à la pluie ou même au verglas. Ces variations rendent les activités de glisse difficiles, voire impraticables à certaines périodes. Dans l'optique d'assurer une bonne couverture de neige sur les buttes afin d'offrir à la population la possibilité de profiter plus longtemps des joies de l'hiver, certains arrondissements se sont unis afin de procéder à un appel d'offres pour l'enneigement de plateaux sportifs ainsi que leur entretien régulier durant l'hiver.

L'arrondissement désire se prévaloir de l'option de renouvellement d'un an, pour l'hiver 2025-2026, possible dans le cadre de l'appel d'offres 22-19404.

Une lettre, signée par le Directeur d'arrondissement pour le renouvellement du contrat et une réponse positive a été reçue par l'adjudicataire « SNÖ Innovation inc. ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision déléguée D2223630002 (2223630002) - D'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré, au montant de 27 706.68 \$ taxes incluses, à Snö Innovation pour la mise en forme de 3 sites de glissades, incluant le carburant fourni par Snö Innovation
CA22 20 0337 - Accorder un contrat d'une durée de 3 ans à SNO Innovation inc., pour les services d'enneigement mobile pour le parc de planche à neige ainsi que la mise en forme et l'entretien de 3 buttes de glissade dans l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 195 959,31 \$ taxes incluses (Contrat : 185 459,31 \$ + contingences 10 500,00 \$) - Appel d'offres public numéro [NRS 22-070-AP; AO 22-19404] (2 soumissionnaires). .

DESCRIPTION

Pour l'année d'option pour la saison 2025-2026, les spécifications visées sont :

- 1) Enneigement, mise en forme et aménagement de corridors de glisse (descentes et remontées) sur les trois buttes des parcs de la Mairie, du parc des Rapides et du parc Lacharité.
- 2) Un maximum de deux (2) profilages des corridors par butte par saison pour chacune des trois (3) buttes visées.
- 3) Enneigement, fourniture de modules, mise en forme et profilage d'un parc de planche à neige (descentes et remontées) au parc de la Mairie.
- 4) Un maximum de deux (2) profilages et entretien du parc de planche à neige par saison.
- 5) Carburant utilisé pour l'enneigement total : seulement le coût de la quantité réelle utilisée sera facturé.

Les dates de l'enneigement et de l'aménagement des plateaux sportifs seront déterminées lors de la confirmation des options choisies et en fonction des conditions météorologiques.

Le contrat d'adhésion est inclus dans les documents d'appel d'offres public préparés par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'utilisation de l'année d'option permet à l'arrondissement d'obtenir l'enneigement au même coût que l'année précédente, donc d'avoir une prévisibilité sur les dépenses.

Depuis 2021, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social est soucieuse de permettre aux familles lasalloises de pouvoir profiter pleinement de la saison hivernale grâce au projet d'enneigement de trois buttes sur le territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une indexation de 2 % est prévue au contrat pour l'année d'option voici le montant estimé pour l'année 2025-2026 taxes incluses.

Montant pour l'enneigement									
						2024-2025	2025-2026	2025-2026	2025-2026
Lieux	Description					Montant avec taxes	Montant avant taxes	Montant net ristourne	Montant avec taxes
Parc Mairie	Enneigement et aménagement de la butte et 2 entretiens durant la saison					15 696,39 \$	13 925,04 \$	14 619,56 \$	16 010,32 \$
Parc des rapides	Enneigement et aménagement de la butte et 2 entretiens durant la saison					14 179,87 \$	12 579,67 \$	13 207,08 \$	14 463,47 \$
Parc Lacharité	Enneigement et aménagement de la butte et 2 entretiens durant la saison					15 234,19 \$	13 515,00 \$	14 189,06 \$	15 538,87 \$
Parc à neige	Aménagement d'un parc de planche à neige mairie					15 444,59 \$	13 701,66 \$	14 385,03 \$	15 753,48 \$
Options	Ajout d'un entretien supplémentaire pour tous les lieux à Lasalle					3 794,18 \$	3 366,00 \$	3 533,88 \$	3 870,06 \$
			Total par année			\$64 349,22	\$57 087,37	\$59 934,61	\$65 636,20

				:				
--	--	--	--	---	--	--	--	--

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enneigement des buttes de glissade permet d'offrir des lieux sécuritaires pour une période plus longue durant la saison hivernale

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion des plateaux sportifs hivernaux sera diffusée sur le site Web de l'Arrondissement, les réseaux sociaux et sera affichée à proximité des lieux visés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2025 : Enneigement des 3 sites

Janvier 2026 : Damage des 3 buttes et pose de modules et de clôture pour le parc à neige.

Année 2026 : Appel d'offres public pour un contrat pour les 3 prochaines années.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
regisseur(-euse)

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2026-01-21



Dossier # : 1260269001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un renouvellement de contrat à Ascenseurs Néoservices Inc., pour une période additionnelle d'une (1) année, pour l'entretien préventif des appareils de transport vertical dans les édifices de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale maximale de 25 827,98 taxes incluses (contrat : 21 523.32 \$ + contingences : 4 304,66 \$).

D'autoriser un renouvellement de contrat à Ascenseurs Néoservices Inc., pour une période additionnelle d'une (1) année, pour l'entretien préventif des appareils de transport vertical dans les édifices de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale maximale de 25 827,98 taxes incluses (contrat : 21 523.32 \$ + contingences : 4 304,66 \$).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 12:31

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1260269001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un renouvellement de contrat à Ascenseurs Néoservices Inc., pour une période additionnelle d'une (1) année, pour l'entretien préventif des appareils de transport vertical dans les édifices de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale maximale de 25 827,98 taxes incluses (contrat : 21 523.32 \$ + contingences : 4 304,66 \$).

CONTENU

CONTEXTE

En octobre 2022, l'appel d'offres public n° 22-19690 a été lancé pour l'entretien préventif des appareils de transport vertical dans les édifices de l'arrondissement de LaSalle, pour un contrat de trois (3) ans avec option de renouvellement pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune.

L'arrondissement de LaSalle désire se prévaloir de la clause de renouvellement pour la première période additionnelle de douze (12) mois, selon les conditions prévues au cahier des charges. Notamment, selon l'article 15.02 du contrat, une augmentation de prix de quatre pour cent (4%) sera ajoutée au prix annuel du contrat initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA 23 20 0009- Adoptée le 16 janvier 2023 : D'autoriser une dépense maximale de 74 503,80 \$ taxes incluses (contrat: 62 086,50 \$ + contingences: 12 417,30 \$) pour l'entretien préventif des appareils de transport vertical dans les édifices de l'arrondissement de LaSalle, et d'accorder à Ascenseurs Néoservices Inc., le contrat de l'appel d'offres sur invitation n° 22-19690 à cette fin, pour une période de trois ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune, au prix de sa soumission, soit au prix total de 62 086,50 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

Au présent contrat, les services comprennent principalement :

- L'entretien complet des systèmes de mécanique du bâtiment;
- Les inspections préventives périodiques;
- Les services d'appel et de réparation en cas de panne.

JUSTIFICATION

Le renouvellement de ce contrat est nécessaire afin de respecter les exigences réglementaires et poursuivre l'entretien préventif des appareils de transport vertical dans les édifices de l'arrondissement de LaSalle et ainsi maintenir le bon fonctionnement des équipements.

Le fournisseur Néoservice Inc. ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française, et a soumis la déclaration de la Charte de la langue française jointe à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale à autoriser de 25 827,98 taxes incluses (contrat : 21 523.32 \$ + contingences : 4 304,66 \$), proviendra du budget de fonctionnement des bâtiments.

La contingence 4 304,66 \$ taxes incluses est ajoutée afin de couvrir les services de réparation lors des inspections. Ce montant correspond à 20% du montant du contrat de renouvellement.

Année	Contrat Taxes incluses	Contingences Taxes incluses
2026	19 729,71 \$	3 945,94 \$
2027	1 793,61 \$	358,72 \$
Total	21 523,32 \$	4 304,66 \$
Total contrat et contingences		25 827.98

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandant : 1 février 2025

Fin du mandat : 31 janvier 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alex LALLIER-CARBONNEAU
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Éric TRUCHON
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2026-01-16



Dossier # : 1260269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de renouvellement de contrat pour une période additionnelle d'un an tel que prévu au contrat octroyé à Groupe Artea Inc. pour les services d'installation, de désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle au montant maximal de 145 097,22 \$ (contrat : 120 914,34 \$ + contingence : 24 182, 88 \$).

D'exercer l'option de renouvellement de contrat pour une période additionnelle d'un an tel que prévu au contrat octroyé à Groupe Artea Inc. pour les services d'installation, de désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle au montant maximal de 145 097,22 \$ (contrat : 120 914,34 \$ + contingence : 24 182, 88 \$).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-01-26 09:53

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1260269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de renouvellement de contrat pour une période additionnelle d'un an tel que prévu au contrat octroyé à Groupe Artea Inc. pour les services d'installation, de désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle au montant maximal de 145 097,22 \$ (contrat : 120 914,34 \$ + contingence : 24 182, 88 \$).

CONTENU

CONTEXTE

En octobre 2022, l'appel d'offres public n° 22-19535 a été lancé pour les services d'installations, désinstallations, réparations et entretiens de décorations lumineuses pour les artères principales et bâtiments de l'arrondissement de LaSalle, pour un contrat de trois (3) ans avec option de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'une année chacune, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus aux clauses du contrat.

L'arrondissement de LaSalle désire se prévaloir de la deuxième et dernière année de l'option de renouvellement afin de poursuivre la tradition d'illumination et d'embellissement de ses bâtiments et de ses artères principales.

Le prix applicable est le dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lequel est augmenté de quatre pour cent (4%) pour la période visée par ce renouvellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA 5 20 0140 - Adoptée le 7 avril 2025 : Exercer l'année d'option prévue à l'appel d'offres public 22-19535 octroyé à Groupe Artea Inc. pour les services d'installation, de désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle au montant maximal de 139 515,60 \$ taxes incluses (contrat : 116 263,00 \$ + contingences : 23 252,60 \$).

Résolution : CA 22 20 0338 - Adoptée le 11 octobre 2022 : D'autoriser une dépense maximale de 289 992,24 \$ taxes incluses (contrat : 241 660,20 \$ + contingences : 48 332,04 \$) pour les services d'installation, de désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, et d'accorder à Groupe Artea Inc., le contrat de l'appel d'offres public numéro 22-19535 à cette fin, pour une période de trois ans avec deux

options de renouvellement d'une année chacune, au prix de sa soumission, soit au prix total de 241 660,20 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

L'exécution du contrat inclut, sans s'y limiter, les services suivants:

- Installer toutes les décorations pour chaque site identifié par l'arrondissement de LaSalle;
- Fournir la main-d'œuvre, le matériel et les équipements requis pour une installation sécuritaire et un bon fonctionnement de toutes les décorations pour toute la durée du contrat;
- Désinstaller, entreposer et réparer toutes les décorations lumineuses chaque année du contrat. Lorsqu'un remplacement est requis, fournir des composantes telles que les existantes;
- Maintenir la même qualité d'installation et de décoration pendant la durée du contrat;
- Assurer un service de qualité après l'installation des décorations. Intervenir 24h/jour 7jours/semaine et rapidement à la demande de l'arrondissement si la décoration se brise ou se désinstalle à cause des vents, accidents ou autres.

JUSTIFICATION

Il est recommandé à l'arrondissement de Lasalle, d'exercer l'année d'option prévue au contrat initial afin de poursuivre la tradition d'illumination et d'embellissement de ses bâtiments et de ses artères principales, pendant les périodes des fêtes de fin d'année. Ainsi, offrir aux citoyennes, citoyens et les touristes, une vue agréable et lumineuses pleines de couleur.

Le fournisseur Groupe Artéa Inc. ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française, et a soumis la déclaration de la Charte de la langue française jointe à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 145 097,22 \$ (contrat : 120 914,34 \$ + contingence : 24 182, 88\$), proviendra du budget de fonctionnement des Bâtiments.

Des contingences de 24 182,88 \$ taxes incluses sont ajoutées pour faire face aux imprévus, tels que les bris causés par les intempéries, vandalisme ou accident, et correspondant à 20 % du montant de la soumission de renouvellement de 2026.

Année	Contrat taxes incluses	Contingences taxes incluses
2026	120 914,34 \$	24 182,88 \$

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: 15 mars 2026

Fin des travaux: 31 décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Éric TRUCHON
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Le : 2026-01-23

**Dossier # : 1256906004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de la deuxième année du contrat accordé à Entretien Mana inc. pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, d'une valeur de 98 700,99 \$ taxes incluses, soit du 1er mars 2026 au 28 février 2027(Appel d'offres public no 21-19109).

D'exercer l'option de prolongation de la deuxième année du contrat accordé à Entretien Mana inc. pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, d'une valeur de 98 700,99 \$ taxes incluses, soit du 1er mars 2026 au 28 février 2027(Appel d'offres public no 21-19109).

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-01-26 10:26**Signataire :**

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1256906004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de la deuxième année du contrat accordé à Entretien Mana inc. pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, d'une valeur de 98 700,99 \$ taxes incluses, soit du 1er mars 2026 au 28 février 2027(Appel d'offres public no 21-19109).

CONTENU

CONTEXTE

Le 22 décembre 2021, un appel d'offres public avait été lancé par le Service de l'approvisionnement, suite à une demande de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle, dans le but d'obtenir un meilleur prix pour un service d'entretien de qualité à la mairie.

Suite à l'appel d'offres, un contrat pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement a été octroyé à l'entreprise Entretien Mana inc. Cette dernière était le plus bas soumissionnaire conforme au montant maximum de 302 456,45 \$ taxes incluses, du 1er mars 2022 au 28 février 2025.

Le contrat pour la mairie d'arrondissement prévoit une possibilité de deux options de renouvellement de douze (12) mois chacune.

En 2025, l'arrondissement s'est prévalu de la première année d'option GDD: **1256906001**

L'arrondissement souhaite se prévaloir de la deuxième année d'option de prolongation de douze (12) mois pour le contrat d'entretien ménager à la mairie, débutant le 1er mars 2026 et se terminant le 28 février 2027.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0049 (1256906001) 10 février 2025 : Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour accorder à Entretien Mana inc. le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 1 mars 2025 au 28 février 2026, pour un montant maximal de 96 190.68 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 21-19109

CA22 20 0066 (1223630001) 7 mars 2022 : Accorder un contrat à Entretien Mana inc. pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement pour la période du 1er mars 2022 au 28 février 2025 au montant de 302 456,45 \$ (contrat 274 960,41 \$ + contingences 27 496,04 \$) taxes incluses. Appel d'offres public n° 21-19109

CA20 20 0365 (1205348006) 5 octobre 2020 : Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour accorder à Entretien Mana inc. le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 11 février 2021 au 10 février 2022, pour un montant maximal de 99 852.06 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 17-15766 - (8 soumissionnaires).

CA20 20 0081 (1198740002) 2 mars 2020 : Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour accorder à Entretien Mana inc. le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 11 février 2020 au 10 février 2021, pour un montant maximal de 99 754.68 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 17-15766 - (8 soumissionnaires).

CA17 20 0073 (1175348002) 6 février 2017 : Accorder deux contrats totalisant au maximum 379 172,14 \$, taxes incluses, à l'entreprise Entretien Mana Inc. pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement pour une période de trente-six (36) mois, soit du 11 février 2017 au 10 février 2020 et à la bibliothèque l'Octogone pour une période de dix huit (18) mois, soit du 11 février 2017 au 10 août 2018. - Appel d'offres public n° 17-15766 - (8 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le contrat d'entretien ménager octroyé en 2022 pour une période de trois (3) ans est venu à échéance le 28 février 2025. L'arrondissement s'est prévalu de la première année d'option du 1er mars 2025 au 28 février 2026. L'arrondissement souhaite se prévaloir de la seconde année de prolongation du contrat prévue pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement pour une première période de douze (12) mois, soit du 1er mars 2026 au 28 février 2027.

JUSTIFICATION

Ce contrat est nécessaire afin d'assurer la continuité du service d'entretien ménager de la mairie d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La clause de prolongation du contrat prévoit une indexation des prix : " L'indexation se fera selon le taux de variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada dans la dernière édition disponible à la date anniversaire".

En voici les détails:

- Prix en vigueur (2025-2026) avant l'indexation prévue pour l'année en cours soit : 22,90 \$ (taux horaire régulier) et 29,78 \$ (taux horaire d'urgence)
- Moyenne de la valeur des indices IPC pour les douze derniers mois (2025) soit : 163,9
- Moyenne des indices IPC précédents (2024) soit: 159,7

Donc : $163,9/159,7 * 22,90\$ = \$ 23,50$ Taux horaire régulier

Donc : $163,9/159,7 * 29,78\$ = \$ 30,56$ Taux horaire d'urgence

Objet	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant avec taxes
1er mars au 31 déc 2026				
Entretien ménager : 44 sem de 70h à \$ 23,50	72 380,00	3 619,00	7 219,91	83 218,91
Service d'urgence : 7h à \$ 30,56	213,92	10,70	21,34	245,96
Total pour 2026	72 593,92	3 629,70	7 241,25	83 464,87
1er janvier au 28 février 2027				
Entretien ménager : 8 sem de 70h à \$ 23,50	13 160,00	658,00	1 312,71	15 130,71
Service d'urgence : 3h à \$ 30,56	91,68	4,58	9,15	105,41
Total pour 2027	13 251,68	662,58	1 321,86	15 236,12
Grand total : contrat	85 845,60	4 292,28	8 563,11	98 700,99

MONTREAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/Z

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Les organismes visés ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l’Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l’ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel L LAPIERRE
superv.installat. des parcs et des centres sportifs et rec
reatifs_arr.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-21

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
regisseur(-euse)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1268863001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division du centre d'appels 311 et des relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 40 000\$, taxes incluses, au contrat avec ADT déménagement et entreposage inc, pour les services de gestion, d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors des procédures d'expulsion pour l'arrondissement de LaSalle pour les années 2024 à 2026, majorant ainsi que le contrat à une dépense totale de 132 008,74\$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public 23-20274.

D'autoriser une dépense supplémentaire de 40 000\$, taxes incluses, au contrat avec ADT déménagement et entreposage inc, pour les services de gestion, d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors des procédures d'expulsion pour l'arrondissement de LaSalle pour les années 2024 à 2026, majorant ainsi que le contrat à une dépense totale de 132 008,74\$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public 23-20274.
D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-01-26 11:39

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1268863001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division du centre d'appels 311 et des relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 40 000\$, taxes incluses, au contrat avec ADT déménagement et entreposage inc, pour les services de gestion, d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors des procédures d'expulsion pour l'arrondissement de LaSalle pour les années 2024 à 2026, majorant ainsi que le contrat au dépense totale de 132 008,74\$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public 23-20274.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a recours aux services d'une entreprise externe pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des biens récupérés lors de procédures d'expulsions sur son territoire. Il s'agit d'offrir un service aux citoyens expulsés judiciairement de leur logement afin de leur permettre de se remettre sur pied. En raison de la hausse du nombre d'expulsions sur le territoire de l'arrondissement et du nombre croissant de citoyens ayant recours au service d'entreposage offert, le coût du contrat a dépassé le seuil autorisé pour les appels d'offres sur invitation. Il y a donc eu lieu de retourner en appel d'offres afin de solliciter le marché de nouveau dans le respect des seuils d'adjudication des contrats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1232484034 - Octroyer le contrat à ADT déménagement et entreposage inc. au montant approximatif de 92 008,74 \$ taxes incluses pour les services de gestion, d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors des procédures d'expulsion pour l'arrondissement de LaSalle pour les années 2024, 2025 et 2026, dans le cadre de l'appel d'offres public 23-20274.

DESCRIPTION

Sur appel de l'arrondissement et selon les circonstances, le fournisseur transporte, fumige et entrepose les biens placés sur la voie publique à la suite d'une procédure d'expulsion judiciaire. Le fournisseur doit rendre les biens disponibles aux propriétaires sur rendez-vous. À la demande de l'inspecteur en environnement présent lors de l'éviction, les biens pourraient devoir être fumigés par le fournisseur avant leur entreposage. À la demande de l'arrondissement, le fournisseur pourrait également avoir à procéder à la destruction de biens non réclamés.

JUSTIFICATION

Depuis 2024, le service d'entreposage des biens connaît une demande soutenue, quant aux évictions sur le territoire de l'arrondissement. Les données compilées depuis 2024 illustrent clairement cette réalité :

- 2024 : 47 évictions
- 2025 : 50 évictions

En réponse à ces enjeux, l'arrondissement a procédé, en 2025, à une révision de ses processus internes afin de mieux encadrer les situations d'éviction et d'assurer un accompagnement adéquat des citoyens, notamment par :

- L'amélioration de la coordination avec l'entreprise ADT déménagement et entreposage inc et les huissiers de justice;
- La mise à disposition de ressources immédiates sur le terrain, telles que des travailleurs de rue et des travailleurs sociaux, afin de soutenir les citoyens et de vulgariser les démarches et conditions d'admissibilité au service d'entreposage.

Ces ajustements ont permis de bonifier l'offre de services et la qualité de l'accompagnement, mais ont également contribué à une augmentation du recours au service, accentuant ainsi la pression sur les budgets disponibles.

À cet égard, l'arrondissement assume les frais d'entreposage pour les 60 premiers jours, ce qui constitue à lui seul une charge financière importante pour chaque personne évincée. Ces coûts sont directement imputés aux budgets prévus au contrat. Également, les citoyens ont la possibilité de poursuivre l'entreposage, mais à leurs frais. Il est toutefois important de préciser que l'arrondissement avance d'abord les frais d'entreposage, puisés à même le contrat, avant d'en obtenir le remboursement. Les personnes évincées doivent rembourser l'ensemble des frais d'entreposage, sauf les 60 premiers jours assumés par l'arrondissement, afin de pouvoir récupérer leurs biens.

Les deux premières années du contrat avec la firme ont donc été marquées par une pression constante sur les ressources. L'arrondissement anticipe que cette tendance se maintiendra en 2026, générant des coûts supplémentaires au montant de 92 008,74 \$, préalablement autorisé par le conseil d'arrondissement.

Compte tenu du maintien du volume d'évictions et de l'augmentation du recours au service, les fonds prévus pour 2026 s'avèrent insuffisants pour couvrir l'ensemble de l'année financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DU CONTRAT S'EFFECTUE COMME SUIT:

- Montant initialement prévu de la soumission, avant taxes : 80 025,00 \$
- Total, taxes incluses : 92 008,74 \$

Dépense pour l'année 2024

- Montant des dépenses, avant taxes : 34 254,75 \$
- Total, taxes incluses : 39 384,40\$

Dépense pour l'année 2025

- Montant des dépenses, avant taxes : 37 450,00 \$
- Total, taxes incluses : 43 058,14 \$

Prévision du budget 2026

- Résiduel : 9 566,20 \$
- Dépense supplémentaire à autoriser, taxes incluses: 40 000,00\$
- Total, taxes incluses : 49 566,20 \$

Total pour les trois années (2024 à 2026):

- **Total 132 008,74\$ \$, taxes incluses**

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-21

Simon PROVOST-GOUPIL
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe



Dossier # : 1258863012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, la signature du bail entre Sa majesté le Roi du Chef du Canada et Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, pour une partie du lot 2 331 572 du cadastre du Québec aux fins de maintenir et d'entretenir un stationnement et deux terrains de mini-soccer, du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2033 avec reconduction d'une période additionnelle de 10 ans, jusqu'au 30 septembre 2043, pour un loyer annuel de 100 \$, plus taxes.

D'approuver, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, la signature du bail entre Sa majesté le Roi du Chef du Canada et Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, pour une partie du lot 2 331 572 du cadastre du Québec aux fins de maintenir et d'entretenir un stationnement et deux terrains de mini-soccer, du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2033 avec reconduction d'une période additionnelle de 10 ans, jusqu'au 30 septembre 2043, pour un loyer annuel de 100 \$ plus taxes.

De demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure l'accord intervenant entre Sa majesté le Roi du Chef du Canada et Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, pour une partie du lot 2 331 572 du cadastre du Québec aux fins de maintenir et d'entretenir un stationnement et deux terrains de mini-soccer, et ce, en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif;

De désigner madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer le projet de bail à cet effet

D'imputer cette dépense conformément aux informations du sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 07:08

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1258863012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, la signature du bail entre Sa majesté le Roi du Chef du Canada et Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, pour une partie du lot 2 331 572 du cadastre du Québec aux fins de maintenir et d'entretenir un stationnement et deux terrains de mini-soccer, du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2033 avec reconduction d'une période additionnelle de 10 ans, jusqu'au 30 septembre 2043, pour un loyer annuel de 100 \$, plus taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er octobre 1995, la Ville de LaSalle, maintenant l'arrondissement de LaSalle, loue une partie du lot 2 331 572 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie d'environ 5 765 m² et faisant partie du Lieu historique national du Canal-de-Lachine. Ce terrain est utilisé comme stationnement et pour l'aménagement et l'exploitation de deux terrains de mini-soccer.

Le bail est arrivé à échéance le 30 septembre 2015. Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, agissant pour l'Agence Parcs Canada était favorable à la signature d'un nouveau bail pour la période du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2018 avec reconduction annuelle jusqu'au 30 septembre 2023.

Les parties souhaitent conclure un nouveau bail pour maintenir l'utilisation en cours.

En vertu de l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* , le conseil d'arrondissement doit demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure l'accord avec le gouvernement du Canada.

Cette autorisation prévoit la conclusion d'un bail entre Sa majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement, agissant pour les besoins de l'Agence Parcs Canada (ci-après nommé « Parcs Canada ») et l'arrondissement de LaSalle, pour le terrain situé sur le lot 2 331 572, connu sous le nom Parc Dollier-de-Casson.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1176818072 - Autoriser la mairesse et la secrétaire d'arrondissement à signer le bail entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et la Ville de Montréal pour une partie du lot 2 331 572 du cadastre du Québec aux fins de maintenir et d'entretenir un stationnement et un terrain de mini-soccer du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2018 avec reconduction annuelle

jusqu'au 30 septembre 2023 pour un loyer annuel de 1 \$ plus taxes.

DESCRIPTION

Le Bail est d'une durée de dix (10) ans débutant rétroactivant le 1er octobre 2023 et se terminant le 30 septembre 2033.

Agence Parcs Canada peut lui accorder, à sa seule discrétion, une option de reconduction du Bail pour une période additionnelle de 10 ans, aux mêmes modalités et conditions que ce présent Bail, à l'exception de cette option de reconduction, et sous réserves, toutefois du loyer annuelle prévu qui pourra être révisé à la hausse en fonction de la politique immobilière de Sa Majesté le Roi du chef du Canada en vigueur au moment de l'option de reconduction.

JUSTIFICATION

Conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, les ententes entre la Ville et Agence Parcs Canada nécessitent l'obtention d'un décret ministériel.

Compte tenu que le bail est expiré depuis le 30 septembre 2023 et que les parties souhaitent conclure un nouveau bail pour maintenir l'utilisation en cours, il est proposé de signer un nouveau bail à effet rétroactif de dix ans, et ce, jusqu'au 30 septembre 2033, avec possibilité de reconduction. En vertu de ce nouveau bail, l'arrondissement pourra maintenir et entretenir au parc Dollier-de-Casson, un stationnement ainsi que deux terrains de mini-soccer pour la tenue de compétitions sportives, des cours ou des entraînements de soccer ou tout autre sport qui pourrait se pratiquer sur les lieux loués.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent Bail est consenti en contrepartie d'un loyer annuel de 100,00 \$ payé annuellement le 1er octobre de chaque année, en plus de tous les engagements et obligations prévus au présent Bail.

MONTREAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de la résolution : 2 février 2026;

- Approbation du gouvernement du Québec par décret : printemps 2026
- Signature du bail : printemps 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en arrondissement

Le : 2026-01-15



Dossier # : 1255480020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 4 000 \$ à l'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme pour la tenue de leur festival d'expressions artistiques d'ici et d'ailleurs qui s'est tenu au Centre Culturel et Communautaire Henri Lemieux du 12 au 16 août 2025.

D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 4 000 \$ à l'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme pour la tenue de leur festival d'expressions artistiques d'ici et d'ailleurs qui s'est tenu au Centre Culturel et Communautaire Henri Lemieux du 12 au 16 août 2025.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-09 13:08

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255480020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 4 000 \$ à l'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme pour la tenue de leur festival d'expressions artistiques d'ici et d'ailleurs qui s'est tenu au Centre Culturel et Communautaire Henri Lemieux du 12 au 16 août 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme de soutien financier aux événements laSallois permet de mieux soutenir les événements laSallois ouverts au public, en se dotant de balises claires pour un traitement équitable des demandes de soutien financier.

L'organisme Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle pour la tenue de leur événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0270: Accorder des contributions financières totalisant 53 700 \$, taxes incluses si applicables, à 9 organismes pour l'organisation d'événements, dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois.

CA23 20 0154: D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 14^e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ».

CA22 20 0233 : D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 13^e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ».

DESCRIPTION

Le Festival Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs (FEAIA) est une initiative de l'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du sud-ouest de Montréal (AIR-SOM Centre Prisme) qui a vu le jour il y a 16 ans et qui est devenu le plus grand exercice de rapprochement interculturel du sud-ouest de l'île de Montréal. Guidé par la passion de promouvoir la diversité culturelle, FEAIA propose gratuitement au public des rencontres avec des artistes et artisans, des démonstrations participatives, une exposition d'art visuel, des spectacles, des échanges après-spectacles et des activités pour toute la famille.

La programmation 2025 a consisté en un lancement officiel effectué le 11 juillet à la salle de réception Sofia. Une journée d'activités familiales (zumba, spectacle de danse, maquillage,

cerf-volants etc.) s'est tenue le 2 août au local Prisme-vous/Espace Diversité. Enfin, du 12 au 16 août, le Centre culturel et communautaire Henri Lemieux a accueilli chaque soir une riche programmation avec des spectacles variés (musique, danse, projection de films) d'artistes issus de diverses origines.

JUSTIFICATION

Cette demande répond aux critères du programme de soutien financier aux événements laSallois volet 1 qui est en cohérence avec le plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle et ses orientations, entre autres l'orientation 3 (une communauté solidaire, équitable et inclusive) visant à favoriser des événements accessibles et inclusifs visant à générer des retombées positives sur la qualité de vie des LaSallois et LaSalloises. De plus, le festival permet de faire rayonner des artistes locaux issus de la diversité culturelle. L'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du sud-ouest de Montréal Centre Prisme est reconnu en tant que partenaire par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

Le délai de création de la demande du dossier décisionnel pour le conseil d'arrondissement s'explique par le dépôt tardif de la demande par l'organisme, suivi d'un ajustement nécessaire pour respecter les critères du programme et la rédaction d'une nouvelle demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la suite de l'analyse de la demande par le comité, la subvention proposée est de 4 000 \$, respectant ainsi le maximum admissible fixé à 70 % du budget de l'événement selon les critères d'évaluation du programme de soutien financier aux événements laSallois, volet 1. De plus, il est entièrement assumé par le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souleymane GUEYE
Agent de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-17

Linda RENÉ
chef(fe) de division - développement social
et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1268891001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 2 800 \$ à Destination Travail du du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité de citoyens Highlands pour l'organisation de la Fête de quartier hivernale Highlands réalisée au parc Mohawk le dimanche 1er février 2026.

D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 2 800 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité de citoyens Highlands pour l'organisation de la Fête de quartier hivernale Highlands réalisée au parc Mohawk le dimanche 1e février 2026.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 10:07

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1268891001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 2 800 \$ à Destination Travail du du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité de citoyens Highlands pour l'organisation de la Fête de quartier hivernale Highlands réalisée au parc Mohawk le dimanche 1er février 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme de soutien financier aux événements laSallois permet de mieux soutenir les événements laSallois ouverts au public, en se dotant de balises claires pour un traitement équitable des demandes de soutien financier. Le comité citoyens Highlands a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle pour la tenue de leur événement. À cette fin, l'organisme Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc. agit à titre de fiduciaire et de représentant légal, dans le cadre du volet 1 du programme de soutien aux événements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0430 (1258891014) 30 septembre 2025 : D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 2 750 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité de citoyens Highlands pour l'organisation de la Fête de quartier Highlands réalisée au parc Dalmany le samedi 27 septembre 2025.

DESCRIPTION

Le comité citoyens Highlands a organisé la Fête extérieure hivernale ouverte à toute la population laSalloise le 1er février dernier au parc Mohawk. Un montant de 2 800 \$ a été accordé pour la réalisation de leur événement pour une programmation familiale et diversifiée. Des activités de patinage, démonstration de patinage artistique, traîneau à chiens et autres ont été offerts à toute la famille. Participation de divers organismes et partenaires dans le cadre d'échanges avec la communauté, dont différents kiosques et don de collations et boissons chaudes.

JUSTIFICATION

Cette demande répond aux critères du programme de soutien financier aux événements laSallois qui est en cohérence avec le plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle et ses orientations, entre autres l'orientation 3 (une communauté solidaire, équitable et inclusive) visant à favoriser des événements accessibles et inclusifs visant à générer des

retombées positives sur la qualité de vie des LaSallois et LaSalloises. L'arrondissement souhaite également renforcer le sentiment d'appartenance de ses citoyens et favoriser la participation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la suite de l'analyse de la demande par le comité, la subvention proposée est de 2 800 \$ respectant le maximum admissible fixé à 70 % du budget de l'événement selon les critères d'évaluation du programme de soutien financier aux événements laSallois, de plus elle est entièrement assumée par le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-21

Linda RENÉ
chef(fe) de division - culture, sports,
developpement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur, DCSLDS



Dossier # : 1254629007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA24 20 0278 portant sur l'entente entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle afin de majorer la dépense maximale autorisée de 137 288 \$ à 148 403 \$.

D'amender la résolution CA24 20 0278 portant sur l'entente entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle afin de majorer la dépense maximale autorisée de 137 288 \$ à 148 403 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-12 16:04

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1254629007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA24 20 0278 portant sur l'entente entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle afin de majorer la dépense maximale autorisée de 137 288 \$ à 148 403 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a autorisé la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle lors de la séance du 12 août 2024. Cette entente porte sur la réalisation du programme Éco-quartier pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, au montant total de 137 288 \$. Toutefois, l'organisme a encouru une dépense supplémentaire d'un montant de 11 115 \$.

Il y a donc lieu d'amender la résolution d'origine afin d'ajuster le montant de l'entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 2178 (1248891009) - 12 août 2024 : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation du programme Éco-quartier pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 et accorder une contribution de 137 288 \$.

CA22 200111 (1227551003) - 4 avril 2022 : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation du programme Éco-quartier pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 et accorder une contribution de 262 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

CA20 200218 (1207551016) - 8 juin 2020 : Autoriser la signature de l'addenda à l'entente conclue entre l'arrondissement de LaSalle et Héritage Laurentien afin de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 sur la réalisation du programme Éco-quartier et le maintien de la contribution financière accordée par la résolution CA19 200111.

CA19 200111 (1197551004) - 4 mars 2019 : Conclure une convention entre la Ville de Montréal, arrondissement LaSalle et Héritage Laurentien, personne morale sans but lucratif, au montant de 378 000 \$ taxes incluses pour la réalisation du programme Éco-quartier pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021.

DESCRIPTION

La contribution financière de 137 288 \$ pour l'année 2024 couvre les 5 volets du programme.

Parmi les 5 volets du programme Éco-quartier géré par l'organisme Héritage Laurentien, celui de l'embellissement et verdissement inclut l'enlèvement des graffitis. L'organisme est responsable de la gestion administrative et des opérations d'enlèvement des graffitis en milieu privé.

JUSTIFICATION

Le nombre de demandes d'enlèvement de graffitis a connu une hausse significative en 2024, avec une augmentation de 43 % par rapport à 2023. Afin de répondre à cette croissance, une bonification budgétaire de 11 115 \$ est nécessaire pour couvrir les frais supplémentaires de l'organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 11 115 \$ doit être ajouté à la convention initiale de 137 288 \$.

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPERATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-10

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1255480019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 8 000 \$ aux organismes suivants: Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA), le Centre multiculturel de ressources de LaSalle, le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal et l'Association Cameroon Goodwillers de Montréal pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2026; de souligner la contribution et l'engagement de Kesslie Datus, directrice du centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA) et de Martin Albino, Président de Savoys, atelier de tambour métallique dans la communauté laSalloise et finalement souligner la contribution des communautés noires dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder un soutien financier totalisant 8 000 \$, pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2026, selon la répartition suivante;

Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA)	2 000 \$
Centre multiculturel de ressources de LaSalle	2 000 \$
Le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal	2 000 \$
Association Cameroon Goodwillers de Montréal	2 000 \$

De souligner la contribution et l'engagement de Kesslie Datus, directrice du centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA) et de Martin Albino, Président de Savoys, atelier de tambour métallique dans la communauté laSalloise et finalement, souligner la contribution des communautés noires dans l'arrondissement de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations du sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 11:17

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255480019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 8 000 \$ aux organismes suivants: Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA), le Centre multiculturel de ressources de LaSalle, le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal et l'Association Cameroon Goodwillers de Montréal pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2026; de souligner la contribution et l'engagement de Keslie Datus, directrice du centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA) et de Martin Albino, Président de Savoys, atelier de tambour métallique dans la communauté laSalloise et finalement souligner la contribution des communautés noires dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2017, l'arrondissement de LaSalle mobilise les organismes laSallois afin de souligner le Mois de l'histoire des Noirs. Une programmation d'activités offerte par l'arrondissement et ses partenaires est diffusée auprès de la population laSalloise chaque année. L'arrondissement souhaite soutenir financièrement les activités offertes par les organismes ayant déposé une demande de soutien financier à la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. La programmation propose quatre événements phares qui mettent en lumière le travail de collaboration de différents partenaires du territoire de LaSalle et la contribution de la communauté noire à l'histoire de Montréal, du Québec et du Canada. C'est également l'occasion de souligner deux membres influents dans l'arrondissement, Keslie Datus et Martin Albino, à travers leur engagement et leadership dans la communauté laSalloise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0057 : D'accorder un soutien financier de 6 000 \$ aux organismes Bienvenue à l'immigrant, le Centre multiculturel de ressources de LaSalle et le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2025; et D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier. De souligner la contribution et l'engagement de Robert Gibbs, président des Leaders Basketball dans la communauté laSalloise et de souligner la contribution des communautés noires dans l'arrondissement.

CA24 20 0036 : D'accorder des contributions financières totalisant 5 750 \$ taxes incluses aux trois organismes suivants pour les soutenir dans la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs de février 2024

CA23 20 0040 : D'accorder des contributions financières totalisant 4 800 \$ à sept organismes pour les soutenir dans la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs de février 2023.

DESCRIPTION

Accorder un soutien financier totalisant 8 000 \$ aux organismes suivants: Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA), le Centre multiculturel de ressources de LaSalle, le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal et l'Association Cameroon Goodwillers de Montréal pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2026; d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; souligner la contribution et l'engagement de Keslie Datus, directrice du centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA) et de Martin Albino, Président de Savoy, Atelier de Tambour métallique dans la communauté laSalloise et finalement souligner la contribution des communautés noires dans l'arrondissement de LaSalle.

Le Mois de l'histoire des Noirs est célébré ce mois de février 2026 avec une série d'événements organisées à travers des collaborations entre des organismes soutenus par l'arrondissement. Il y aura un lancement du mois le 3 février 2026 à l'Octogone et cela donnera le départ aux autres événements prévus.

Ci-dessous, voici les quatre événements phares financés par l'arrondissement qui se dérouleront comme suit:

Événement 1 : le Centre multiculturel de ressources de LaSalle (CMRL) en collaboration avec l'association nigériane du Canada et l'association des IGBO (Québec) - le samedi 7 février 2026

L'événement mettra en vedette trois conférencier(ères)s invité(e)s, représentant chacun(e) un organisme, qui partageront leurs réflexions sur leur parcours professionnel au Canada, en soulignant à la fois les défis systémiques rencontrés et les étapes importantes franchies dans leurs domaines respectifs.

La journée se poursuivra avec un programme culturel comprenant des performances artistiques et des spécialités culinaires reflétant la diaspora africaine et caribéenne.

Budget : 2 000 \$

Événement 2 : le Centre d'accompagnement KEDA en collaboration avec Bienvenue à l'immigrant et Bienveillance Mutuelle pour le Bien-être Féminin et Familial - le 28 février 2026

Cette activité vise à mettre en lumière les savoirs, les valeurs et les talents des jeunes de la communauté à travers trois volets complémentaires, alliant éducation, dialogue et expression artistique. Elle s'inscrit dans une démarche inclusive et rassembleuse, favorisant la découverte, la tolérance et la créativité.

1. Atelier « Les génies noirs de la NASA et d'ailleurs » Les jeunes participants effectueront des recherches sur le parcours d'inventeurs, ingénieurs et scientifiques noirs. Ils présenteront leurs découvertes sous forme d'exposés, d'affiches ou de présentations numériques, valorisant ainsi des figures inspirantes souvent méconnues.

2. Atelier « Inclusion, tolérance et bienveillance » – Un espace d'échanges sera offert aux jeunes pour discuter des valeurs de respect, d'écoute, de solidarité et d'ouverture à l'autre. L'objectif est de renforcer la cohésion et la bienveillance au sein de la jeunesse, au-delà des origines et des différences.

3. Segment « Exprime ton génie » (créations artistiques) Ce volet offre une scène d'expression libre. Les jeunes auront l'occasion de partager leurs talents artistiques (chant, slam, danse, dessin, théâtre, poésie, humour, musique). Ce volet célèbre la diversité des

talents et offre une scène bienveillante où chacun peut briller et être valorisé.

Budget : 2 000 \$

Événement 3 : Le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal, en collaboration avec L'Organisation Sociale Caraïbe de Montréal et l'association Cornucopia du Canada - 21 février 2026

Une journée de dialogue, d'apprentissage et de célébration pour honorer le riche patrimoine et les contributions des communautés noires à Montréal. À travers des cercles de récits intergénérationnels, des ateliers éducatifs et une table ronde communautaire, nous favoriserons les liens, partagerons des expériences vécues et explorerons des moyens de soutenir les aînés noirs tout en inspirant les jeunes générations.

Budget : 2 000 \$

Événement 4: L'association Cameroon Goodwillers de Montréal en collaboration avec l'Association de la Communauté swahili du Canada et Savoy atelier de tambour métallique - 14 février 2026

Un événement culturel célébrant la richesse et la diversité du patrimoine africain et afro-canadien à travers la musique, la danse, la poésie et les arts.

L'objectif est de promouvoir la compréhension interculturelle, renforcer la cohésion communautaire et mettre en lumière les contributions des communautés africaines et noires à la société québécoise et canadienne.

Le programme comprendra : danses traditionnelle camerounaise, poésies en musique inspirés du folklore Est-Africain, musique culturelle swahili, Spectacle musical mettant en vedette des tambours traditionnels.

Budget: 2 000\$

JUSTIFICATION

Le Mois de l'histoire des Noirs est souligné annuellement durant le mois de février au Québec. Souligner les événements métropolitains comme le Mois de l'histoire des Noirs est l'une des actions du plan d'action inclusion et diversité culturelle 2022-2024 de l'arrondissement de LaSalle. L'arrondissement reconnaît la contribution des organismes qui favorisent la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

Par ailleurs, le Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA) et l'association Cameroon Goodwillers de Montréal sont reconnus en tant que partenaire par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle, tandis que le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal et le Centre multiculturel de ressources de LaSalle sont reconnus en tant qu'associé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière totale de 8 000 \$ provient du budget contribution à d'autres organismes de la Direction culture, sports, loisirs et développement social - plan diversité culturelle. Elle se décline ainsi:

Centre d'accompagne ment KEDA (CED'AKEDA)	2 000\$
le Centre multiculturel de ressources de LaSalle	2 000\$
le conseil des personnes âgées de la	2 000\$

communauté noire de Montréal	
l'Association Cameroon Goodwillers de Montréal	2 000\$
TOTAL	8 000\$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Il répond à la *Priorité 8 - Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces événements contribuent à créer des lieux d'échanges, de rencontre et à faire connaître le Mois de l'histoire des Noirs aux autres communautés culturelles de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En collaboration avec la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs, une programmation regroupant les activités organisées par les partenaires et celles organisées par l'arrondissement a été élaborée et diffusée auprès des partenaires et citoyens pour favoriser leur participation dans les divers événements organisés dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française. Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souleymane GUEYE
Agent de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-19

Linda RENÉ
chef(fe) de division - développement social
et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1259309011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 364 724 \$ à 8 organismes pour l'année 2026 dans le cadre du programme Prévention Montréal du Service de la diversité et l'inclusion sociale et approuver les 14 projets de convention à cet effet.

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 364 724 \$ aux 8 organismes suivants pour l'année 2026, dans le cadre du programme Prévention Montréal du Service de la diversité et l'inclusion sociale;

Organisme	Projet	Montant de la subvention
AXE 1		
Maison des Jeunes de LaSalle	La vie devant soi	12 774 \$
Maison des Jeunes de LaSalle	C'est ta carrière	14 114 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal	Les ateliers culinaires (EDEM)	9 135 \$
Corporation Espoir	Camps de jour inclusifs	13 034 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal	Entrepreneuriat collectif	7 815 \$
Maison des Familles de LaSalle	La joie d'être ensemble	24 428 \$
Bienvenue à L'immigrant	Persévérance et réussite des adolescents à risque	16 126 \$
Association de soccer mineur de LaSalle	Soccer concentration à l'école	25 000 \$
AXE 2		
Maison des Jeunes de LaSalle	Rejoindre mon quartier	102 434 \$
Programme de basketball des Leaders	Leader de ton avenir	16 570 \$
Cumulus	Agir Munir et prévenir	17 777 \$
Maison des Jeunes de LaSalle	Poing final	38 085 \$
Maison des Jeunes de LaSalle	Rapides et pas dangereux	24 147 \$
Maison des Familles de LaSalle	Contact humain	43 285 \$

D'approuver les 14 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers; et

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer les conventions à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-12 16:08

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1259309011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 364 724 \$ à 8 organismes pour l'année 2026 dans le cadre du programme Prévention Montréal du Service de la diversité et l'inclusion sociale et approuver les 14 projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'offre la Ville.

Le nouveau programme pluriannuel Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité. Il est doté d'un budget total de 42,5 M\$ sur trois ans et se décline en deux axes principaux:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformatrices de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer :

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leur famille;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leur famille;
- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leur famille, ainsi que des milieux

susceptibles de connaître le plus d'insécurité;

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, ce nouveau programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales prenant fin en 2022, à savoir le Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

Le programme Prévention Montréal a soutenu financièrement des projets locaux réalisés entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2025. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale a annoncé la prolongation du programme pour l'année 2026, en accordant aux arrondissements les mêmes montants de financement qu'en 2025.

Les projets financés en 2026 devront être réalisés du 1er janvier au 31 décembre 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0012 (1234629026) - 15 janvier 2024 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 642 878 \$ à huit organismes pour les années 2024 et 2025 dans le cadre du programme Prévention Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et approuver les 13 projets de convention à cet effet.

CA23 20 0071 (1234629002) - 6 mars 2023 : D'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 289 724 \$ à six organismes, en provenance du budget 2023 du Programme Prévention Montréal volet 1 et 2 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

DGA258121001 : Autoriser des virements budgétaires totalisant 6 484 381 \$, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers 19 arrondissements, pour la réalisation des projets conformément au programme Prévention Montréal, pour l'année 2026.

CE22 2148 du 21 décembre 2022 : Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001).

DESCRIPTION

Après l'analyse des bilans des projets financés en 2025, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande d'approuver la prolongation des projets suivants :

AXE 1 - DÉVELOPPEMENT ENFANT ET JEUNE

Organisme : Maison des Jeunes de LaSalle

Statut de reconnaissance : reconnu

Projet : La vie devant soi

No. projet : 12573

Montant : 12 774 \$

La préparation des jeunes à la vie adulte est une priorité, avec des ateliers pratiques et des sessions de formation visant à enseigner des compétences essentielles pour cette transition. Cela renforce la confiance des jeunes et réduit l'anxiété liée au passage vers l'âge adulte. Le projet s'engage à réduire les inégalités en garantissant un accès équitable à toutes les activités et ressources. Toutes les activités sont gratuites et des évaluations continues sont réalisées pour créer un environnement inclusif où chaque jeune a la possibilité de s'épanouir. En résumé, "La vie devant soi" vise à répondre de manière complète aux besoins spécifiques des jeunes dans un quartier multiethnique en améliorant leur bien-être, en les préparant à la vie adulte et en réduisant les inégalités. Les activités variées, les méthodes d'intervention ciblées, les partenariats solides et les résultats attendus comprennent l'amélioration de la santé mentale, la réduction du stress et de l'anxiété, le renforcement de la résilience, l'acquisition de compétences pour la vie adulte et la création d'environnements inclusifs pour favoriser le développement des jeunes vers des individus confiants, résilients, bien informés et des acteurs de leur propre développement.

Organisme : Maison des Jeunes de LaSalle

Statut de reconnaissance : reconnu

Projet : C'est ta carrière

No. projet : 12559

Montant : 14 114 \$

Le projet comprend trois volets majeurs. D'abord, pour améliorer les performances scolaires, il offre du soutien aux apprentissages scolaires en petits groupes à la Maison des Jeunes. Des tuteurs expérimentés, souvent d'anciens jeunes de la MDJ, utilisent des manuels et du matériel pédagogique spécifique pour expliquer les concepts. Les tuteurs effectueront également un suivi régulier des progrès scolaires, des séances de révision avant les examens et aideront les jeunes à la fixation d'objectifs académiques. Le projet fournit gratuitement des fournitures scolaires essentielles, réduisant ainsi les obstacles financiers à la réussite. Le deuxième volet s'étend dans certaines écoles primaires, où des étudiants de niveau secondaire sont recrutés comme tuteurs pour les élèves de 6 à 12 ans. Cette approche renforce leur réussite scolaire tout en leur fournissant une expérience professionnelle. Le troisième volet, le développement de carrière, le projet expose les jeunes à diverses possibilités professionnelles. Des professionnels de différents secteurs viendront partager leurs expériences à la MDJ. Les jeunes auront l'occasion de visiter des centres de formation professionnelle et des entreprises. Ils bénéficieront d'un mentorat individuel, d'ateliers interactifs sur la planification de carrière et de simulations d'entrevues.

Organisme : Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal

Statut de reconnaissance : reconnu

Projet : Les ateliers culinaires (EDEM)

No. projet : 12555

Montant : 9 135 \$

Devant la problématique grandissante de l'insécurité alimentaire parmi notre clientèle, nous avons mis en place des activités de cuisines collectives occasionnelles. Nous avons constaté que les élèves savent peu ou pas cuisiner, ont de mauvaises habitudes alimentaires et qu'une grande proportion d'entre eux ne dînent simplement pas. Nous prévoyons mettre sur pied un projet où les élèves du projet École du Milieu LaSalle, en petits groupes et à tour de rôle, cuisineront plusieurs fois par semaine des plats savoureux pour les autres élèves et eux-mêmes. Les activités culinaires permettront aux jeunes d'acquérir diverses habiletés par la planification et la préparation de repas sains et économiques pour plusieurs personnes. Ils pourront ainsi développer des compétences culinaires et des habitudes liées à la planification et la préparation des repas qui leur serviront tout au long de leur vie. Le projet permettra

également de développer leur confiance et leur estime de soi en contribuant au mieux être de d'autres personnes.

Organisme : Corporation Espoir
Statut de reconnaissance : reconnu
Projet : Camps de jour inclusifs
No. projet : 12537
Montant : 13 034 \$

L'intégration des enfants autistes ou présentant une déficience intellectuelle dans des camps de jour réguliers est un véritable défi pour de nombreuses familles. En effet, les camps de jour n'ont pas souvent accès à des formations spécialisées suffisantes en amont, ils manquent de soutien pendant les camps pour pouvoir accompagner ces enfants de façon optimale et ne détiennent pas encore l'expertise des différents enjeux reliés aux multiples profils des enfants. Ces expériences se soldent trop souvent par un échec : les équipes sont dépassées, les enfants pas adéquatement encadrés, les camps se découragent et l'inclusion des enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour est menacée. En tant qu'organisme spécialisé, entre autres, dans la mise en œuvre de camps de jours adaptés pour personnes, enfants et adultes, autistes ou vivant avec une déficience intellectuelle depuis maintenant 47 ans, nous souhaiterions mettre à profit notre expertise auprès des camps de jours réguliers afin qu'ils puissent inclure en toute sécurité et dans le plaisir, ces enfants présentant des besoins particuliers. Comme ce projet ne peut être accompli seul, nous avons approché 3 camps de jours réguliers afin de collaborer ensemble : le club de Soccer de LaSalle, Club jeune Aire et Héritage Laurentien. Notre objectif principal est de soutenir les camps de jour réguliers dans l'accueil des enfants autistes ou vivant avec une déficience intellectuelle (6-12 ans) via une formation sur mesure pour les camps, accompagner les camps, en amont et en aval, pour les dossiers des enfants (structure, consultation des dossiers, bilan). Enfin, nous souhaitons augmenter le nombre d'enfants acceptés en ajoutant des accompagnateurs supplémentaires à ces différents camps.

Organisme : Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal
Statut de reconnaissance : reconnu
Projet : Entrepreneuriat collectif
No. projet : 12480
Montant : 7 815 \$

Afin de permettre aux jeunes entrepreneurs de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle d'avoir accès à une plateforme pour vendre leurs produits et faire connaître leur entreprise ou projet personnel, nous souhaitons créer des salons des entrepreneurs qui favoriseront la persévérance scolaire par l'entrepreneuriat. Le projet Entrepreneuriat collectif soutient la persévérance scolaire et contribue à réduire les inégalités en donnant aux jeunes LaSallois l'opportunité de développer des compétences précieuses telles que le sens de l'organisation, la confiance en soi et la communication, essentielles pour leur avenir et en leur permettant de gagner de l'argent de poche et de faire connaître leurs entreprises et projets par le biais des salons des entrepreneurs. Les activités entrepreneuriales jouent un rôle clé dans la lutte contre le décrochage scolaire en renforçant l'engagement des jeunes. La création de salons des entrepreneurs à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle constitue une nouvelle étape pour encourager la persévérance scolaire tout en favorisant le développement des compétences entrepreneuriales des jeunes.

Organisme : Maison des Familles de LaSalle
Statut de reconnaissance : reconnu
Projet : La joie d'être ensemble
No. projet : 12441
Montant : 24 428 \$

Depuis l'année 2021 "La joie d'être ensemble" a rejoint 137 familles dont 224 enfants. Ce travail de proximité avec les familles nous a permis de constater l'importance de maintenir et accroître les occasions de socialisation à travers ce milieu de vie inclusif pour les enfants 6-

12 ans et leurs parents. Les rencontres se déroulent chaque jeudi et vendredi et représentent des espaces qui favorisent la rencontre multiculturelle, le développement des compétences des enfants, l'échange entre les parents et le partage communautaire. "La joie d'être ensemble" donne lieu à de multiples apprentissages, à l'intégration dans un milieu de vie social et au soutien du rôle parental. Ce projet s'inscrit dans un contexte de besoins criants dans le quartier, où les espaces de socialisation et les rencontres des enfants de cette tranche d'âge et leurs familles sont quasi inexistantes.

Organisme : Bienvenue à l'immigrant

Statut de reconnaissance : reconnu

Projet : Persévérance et réussite des adolescents à risque 11-17 ans

No. projet : 12278

Montant : 16 126 \$

Le projet permettra l'accompagnement de jeunes adolescents Lasallois à risque, l'école étant indissociable de l'orientation favorable de la vie d'adulte de ces jeunes. Notre projet comprend un programme parascolaire complet, comprenant des ateliers de mentorat, un accompagnement parascolaire, des sessions d'information sur les carrières et un événement de remise de bourses. Notre objectif est d'offrir aux élèves les ressources, l'encouragement et les opportunités dont ils ont besoin pour réussir à l'école et au-delà. Sont visés par le projet les jeunes adolescents de 11 à 17 ans avec une probabilité très élevée de quitter le système éducatif prématurément et/ou sans diplôme.

Organisme : Association de soccer mineur de LaSalle

Statut de reconnaissance : reconnu

Projet : Soccer concentration à l'école

No. projet : 12195

Montant : 25 000 \$

Toujours dans l'objectif d'offrir une pratique du soccer à moindre coût aux jeunes LaSallois.es, nous lancerons le programme "Soccer concentration à l'école" dans les écoles primaires et secondaires de l'arrondissement tout au long de l'année 2026. Les activités se réaliseront durant les périodes parascolaires (avant le début des classes, à la pause du dîner ou à la fin des classes). Ce programme touchera un nombre élevé de jeunes filles et garçons dont les familles sont en situation de vulnérabilité et/ou nouvellement immigrées au Québec. Le projet sera réalisé en partenariat avec les écoles primaires et secondaires de LaSalle souvent situées dans les secteurs cumulant plusieurs vulnérabilités.

AXE 2 - SÉCURITÉ URBAINE

Organisme : Maison des jeunes de LaSalle

Statut de reconnaissance : reconnu

Projet : Rejoindre mon quartier

No. projet : 12594

Montant : 102 434 \$

Les activités du projet sont diverses et s'articulent autour de la présence régulière des travailleurs de rue dans les lieux fréquentés par les jeunes, tels que les restaurants, les commerces et les espaces publics. Ces activités incluent également des initiatives telles que des ateliers d'information pour les parents, des médiations entre les jeunes et leurs parents, du démarchage dans les quartiers défavorisés et des réunions citoyennes pour permettre aux habitants de discuter de leurs préoccupations concernant le quartier ou leurs situations personnelles. L'objectif du projet est de repérer les jeunes à risque en établissant des contacts structurés et spontanés au sein de leurs environnements habituels. Ces contacts permettront de fournir un soutien personnalisé et des interventions spécifiques. Les travailleurs de rue rempliront également le rôle de référence ou de personnes de confiance pour les jeunes et la population. Le projet encourage également la mobilisation et la collaboration avec les autres services en facilitant l'échange d'informations, tout en

acquérant une meilleure compréhension des enjeux dans l'arrondissement.

Organisme : Programme de Basketball des Leaders

Statut de reconnaissance : reconnu

Projet : Leader de ton avenir

No. projet : 12592

Montant : 16 570 \$

À partir d'activités de basketball, le projet a pour objectif de créer des liens de confiance avec des jeunes en difficulté pour les amener à prendre des décisions éclairées et responsables. Le projet s'inscrit dans une démarche d'insertion sociale de jeunes à risque au décrochage scolaire ou à la délinquance. Des activités non mixtes spécifiquement pour les filles seront également offertes afin de leur offrir un espace d'échanges sécuritaires.

Organisme : Cumulus

Statut de reconnaissance : non reconnu

Projet : Agir, Munir et prévenir

No. projet : 12587

Montant : 17 777 \$

Le projet veut agir auprès des jeunes adultes lasallois de 16 ans et plus, inscrit au projet École de milieu de l'organisme Destination Travail. Le projet veut réduire les inégalités chez les jeunes qui ont décroché de l'école et/ou socialement, et qui se retrouvent dans une situation de vulnérabilité, en contribuant à leur développement global dans leur environnement au travers la mise en place d'initiatives en prévention des dépendances. L'abus de consommation de drogues nuit significativement à l'atteinte des objectifs pédagogiques des milieux scolaires (jeunes et adultes) et aux objectifs de réintégration sociale. Le projet consiste à offrir la présence d'un intervenant de Cumulus à raison de douze heures par semaine. Lors de ses présences, l'intervenant effectuera des activités en prévention universelle, en prévention ciblée (dépistage et accompagnement vers les ressources appropriées), de l'intervention précoce, du travail de proximité et des rencontres informelles, en plus d'une plus grande implication dans l'ensemble des activités de l'organisme Destination Travail.

Organisme : Maison des jeunes de LaSalle

Statut de reconnaissance : reconnu

Projet : Poing final

No. projet : 12585

Montant : 38 085 \$

Le projet "Poing final" a pour objectif de renforcer la sécurité vécue et perçue des jeunes de l'arrondissement, en mettant l'accent sur ceux qui sont plus susceptibles de connaître l'insécurité ou d'être impliqués dans des expériences de violence. Le projet propose deux volets d'activités, un à la Maison des Jeunes et l'autre dans les écoles secondaires Cavelier-de LaSalle et la Nouvelle école secondaire de LaSalle. Les intervenants de la Maison des jeunes, formés en travail social, intervention en délinquance, psychologie, politique sociale, et en techniques policières, animeront les ateliers aux deux endroits. Dans les écoles, les activités seront diversifiées avec des groupes fermés de jeunes identifiés par le personnel scolaire comme ayant des comportements violents ou à risque, et des groupes ouverts pour favoriser l'inclusion et la mixité d'un plus grand nombre de jeunes. Le choix des activités se fera en concertation avec le personnel non enseignant de chaque école, en complémentarité avec leur plan de santé et bien-être respectif.

Organisme : Maison des jeunes de LaSalle

Statut de reconnaissance : reconnu

Projet : Rapides et pas dangereux

No. projet : 12580

Montant : 24 147 \$

Le projet comporte deux volets. Le premier, "Sports par et pour les jeunes ", permet aux

jeunes de prendre l'initiative d'organiser des activités sportives, renforçant leur leadership et leur sens des responsabilités. Les jeunes entraîneurs seront encadrés et formés, ce qui favorisera le développement de compétences telles que la résolution pacifique des conflits, le respect mutuel et la communication non violente. Le deuxième volet, "Sports occupationnels", offre des activités non compétitives visant à occuper les jeunes de manière positive et à les éloigner des comportements délinquants et de la violence. Ces activités incluent le paddleboard, le kayak, la survie en forêt, qui permettent aux jeunes de développer des compétences et des intérêts favorables à leur épanouissement. En parallèle aux activités sportives, les intervenants de la Maison des jeunes mettront en place des ateliers de prévention sur les différents aspects de la violence. De plus, en collaboration avec la Société de recherche en orientation humaine (SROH), des ateliers de sensibilisation seront également organisés pour conscientiser les jeunes aux comportements contribuant à la violence, renforçant ainsi la prévention par l'apprentissage de l'auto-contrôle, et la résistance aux influences négatives.

Organisme : Maison des Familles de LaSalle

Statut de reconnaissance : reconnu

Projet : Contact humain

No. projet : 13098

Montant : 43 285 \$

Projet d'intervention de proximité qui vise à rejoindre les familles avec jeunes enfants vulnérables et isolées directement dans leurs milieux de vie afin de contribuer à leur épanouissement et à leur offrir un cadre de vie de qualité et sécuritaire. Accompagnement des familles vers les ressources adaptées pour répondre à leurs besoins. Renforcement du filet de sécurité et du réseau de partenaires.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle, en collaboration avec le milieu, a défini des priorités d'intervention pour les jeunes 0-30 ans. Les projets visés touchent les axes prioritaires suivants :

Axe 1 - Développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité

- Soutien à l'intégration et l'accessibilité des services aux familles ayant un statut particulier;
- Accès aux services à moindre coûts sur le territoire de LaSalle pour la clientèle 0-30 ans;
- Soutien parental liés aux jeunes en situation de vulnérabilité;
- Soutien, ressources et persévérance scolaire.

Axe 2 - Prévention en sécurité urbaine

- Lutte contre la violence armée;
- La prévention de la consommation de drogues illicites;
- La prévention et l'intervention en matière d'exploitation des jeunes 0-30 ans;
- La prévention de la violence familiale 0-30 ans (femmes, enfants, familles, personnes 2ELGBTQQIA+);
- Ressource sur le terrain (travail de rue, intervention de milieu, reaching-out, etc.).

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, le programme Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins.

Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional

incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

Le dossier s'inscrit dans le Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement, en appui à l'orientation stratégique 3 : « Une communauté solidaire, équitable et inclusive ». Il contribue particulièrement à l'axe d'intervention visant à favoriser la sécurité et le bien-être de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 364 724 \$, est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement à la suite du virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale approuvé par la résolution CE22 2148. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Organisme	Projet	Montant de la subvention
AXE 1		
Maison des Jeunes de LaSalle	La vie devant soi	12 774 \$
Maison des Jeunes de LaSalle	C'est ta carrière	14 114 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc.	Les ateliers culinaires (EDEM)	9 135 \$
Corporation L'Espoir	Camps de jour inclusifs	13 034 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc.	Entrepreneuriat collectif	7 815 \$
Maison des Familles de LaSalle	La joie d'être ensemble	24 428 \$
Bienvenue à L'immigrant	Persévérance et réussite des adolescents à risque	16 126 \$
Association de soccer mineur de LaSalle	Soccer concentration à l'école	25 000 \$
AXE 2		
Maison des Jeunes de LaSalle	Rejoindre mon quartier	102 434 \$
Programme de Basketball des Leaders	Leader de ton avenir	16 570 \$
Cumulus	Agir Munir et prévenir	17 777 \$
Maison des Jeunes de LaSalle	Poing final	38 085 \$
Maison des Jeunes de LaSalle	Rapides et pas dangereux	24 147 \$
Maison des Familles de LaSalle	Contact humain	43 285 \$

MONTREAL 2030

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités :

- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;
- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;

- 18: « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Soutenir les jeunes et leur offrir des opportunités de développement physique et psychologique positifs, en leur offrant des milieux de vie favorables;

- Contribuer à l'inclusion des diverses populations et à assurer un milieu de vie sécuritaire pour tous les citoyens et citoyennes;
- Améliorer la sécurité vécue et perçue de la population au sein de son quartier, avec une attention particulière aux personnes et aux milieux plus susceptibles de vivre le plus d'insécurité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets feront l'objet d'un suivi par l'arrondissement. Les responsables des organismes s'engagent à fournir leur rapport final au plus tard 30 jours suivant la date de fin de leur projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Manuel ARDILA ORTIZ, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Myriam LOUIS, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Manuel ARDILA ORTIZ, 8 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2025-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1269309001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 29 369 \$ à quatre organismes pour l'année 2026, dans le cadre des axes 2, 3 & 4 du Fonds en développement social de LaSalle, et approuver les quatre projets de convention à cet effet.

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 29 369 \$ aux quatre organismes pour l'année 2026, dans le cadre de l'axe 2 du Fonds en développement social de LaSalle, et approuver les quatre projets de convention à cet effet; et

Organisme	Titre du projet	Montant recommandé
Corporation L'Espoir	Rythmes et répliques - axe 2	4 547 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc.	Le Winnebago - axe 2	7 000 \$
Association de soccer mineur de LaSalle inc.	Camp de soccer pour tous - Été d'intégration - axe 2	11 400 \$
Handicap Action Intégration H-A-I	Briser l'isolement et favoriser l'inclusion sociale des personnes handicapées - axe 2	6 422 \$

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention à cet effet; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-01-26 08:02

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1269309001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 29 369 \$ à quatre organismes pour l'année 2026, dans le cadre des axes 2, 3 & 4 du Fonds en développement social de LaSalle, et approuver les quatre projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 2025, l'arrondissement de LaSalle s'est doté d'un Fonds local en développement social visant à soutenir financièrement des initiatives portées par des organismes communautaires pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Fonds est doté de balises claires pour un traitement équitable des demandes de soutien financier. Le Fonds se veut complémentaire aux autres programmes de financement en développement social accessibles aux organismes communautaires. Il souhaite bonifier et compléter les soutiens financiers existants et ne peut, en aucun cas, soutenir des projets de façon récurrente ou encore, servir au financement de base d'un organisme.

Le Fonds présente 4 axes prioritaires dans lesquels les projets doivent s'inscrire pour être admissibles à un soutien financier :

1. Contribuer à la sécurité alimentaire des plus vulnérables et favoriser l'accès à une alimentation saine, nutritive et diversifiée sur le territoire;
2. Briser l'isolement et favoriser l'inclusion sociale des personnes vulnérables vivant des problématiques sociales;
3. Améliorer l'accès et les conditions des logements;
4. Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social, dans une perspective d'amélioration des conditions de vie et de renforcement du pouvoir d'agir collectif.

Le Fonds s'inscrit dans le Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle. Il traduit la volonté de l'arrondissement d'assurer un leadership en développement social dans les domaines relevant de sa juridiction et de ses champs de compétences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0513 (1259309012) - 8 décembre 2025 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 84 875 \$ aux 11 organismes suivants pour l'année 2025, dans le cadre de l'axe 1 du Fonds en développement social de LaSalle, et approuver les 11 projets de convention à cet effet.

CA25 20 0304 (1259309003) - 7 juillet 2025 : D'adopter le nouveau Fonds en développement social de LaSalle et autoriser son entrée en vigueur immédiate; D'abolir l'article 5.4.3 « Le soutien aux organismes à caractère social et de charité » de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DESCRIPTION

Un appel de projets a été ouvert aux organismes œuvrant sur le territoire laSallois durant la période du 10 septembre 2025 au 10 octobre 2025, auquel 4 organismes ont déposé au total 4 demandes de soutien financier dans l'axe 2 représentant la somme globale de 34 892 \$.

Suite aux recommandations du comité d'analyse qui a évalué les demandes selon les critères déterminés dans le cadre de référence du Fonds en développement social, un budget de 29 369 \$ est recommandé et réparti comme suit :

Organisme	Statut de reconnaissance	Axe du Fonds	Titre du projet	Description	Montant recommandé
Corporation L'Espoir	Organisme reconnu	Axe 2	Rythmes et répliques	Le projet propose une série d'ateliers de chant et de théâtre destinés gratuitement à des jeunes adultes et adultes autistes ou ayant une déficience intellectuelle, représentant une clientèle très vulnérable à l'exclusion et aux discrimination sociales. L'objectif est de favoriser l'expression personnelle, la confiance en soi et le sentiment d'appartenance, en s'appuyant sur les activités déjà existantes du programme « Éclats d'arts ». Le projet inclut un suivi par questionnaires, observations et rencontres de bilan, et bénéficie de l'appui du Centre Henri-Lemieux.	4 547 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc.	Organisme reconnu	Axe 2	Le Winnebago	Le projet vise à rejoindre, directement dans leurs milieux de vie, 200 personnes en situation d'itinérance ou de grande précarité à LaSalle. Un véhicule mobile, le Winnebago, permettra aux travailleurs de rue et intervenants sociaux de se déplacer dans des lieux stratégiques et d'offrir des interventions psychosociales, de l'écoute active, des informations, des références et de l'accompagnement vers les services essentiels (santé mentale, logement, toxicomanie, emploi, etc.). Le projet repose sur un partenariat établi avec la Maison des jeunes de LaSalle et sur la collaboration du CIUSSS avec son équipe d'intervention de proximité.	7 000 \$
Association de soccer mineur de LaSalle inc.	Organisme reconnu	Axe 2	Camp de soccer pour tous - Été d'intégration	Le projet propose un camp d'été de huit semaines destiné à 60 enfants de 5 à 13 ans vivant en situation de vulnérabilité socio-économique. Il vise à briser l'isolement, favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités, grâce à un programme combinant activités sportives, ateliers éducatifs et interventions socio-émotionnelles au parc Riverside. La participation est gratuite, et les enfants reçoivent chaque jour des collations et lunchs nutritifs offerts par IGA LaSalle, assurant ainsi leur sécurité alimentaire. Le projet est mis en œuvre en étroite collaboration avec le CLSC de LaSalle, les écoles primaires du territoire et plusieurs partenaires communautaires.	11 400 \$
Handicap Action Intégration H-A-I	Organisme reconnu	Axe 2	Briser l'isolement et favoriser l'inclusion sociale des	Le projet vise à briser l'isolement et à favoriser l'inclusion sociale d'environ 150 personnes en situation de handicap et de personnes âgées à faible revenu, résidant principalement en HLM. Il offre un accompagnement personnalisé pour	6 422 \$

			personnes handicapées	faciliter l'accès aux programmes d'aide financière auxquels elles ont droit. Le projet inclut également un service de déclaration d'impôts à domicile, assuré par une équipe de bénévoles, pour les personnes à mobilité réduite. L'organisme souhaite ainsi renforcer la stabilité financière des participants, réduire le stress lié aux démarches administratives et améliorer leurs conditions de vie de façon durable.	
CONTRIBUTION TOTALE (AXE 2)					29 369 \$

Les recommandations de projets de l'axe 1 ont été présentés lors du caucus du 1er décembre 2025 et les projets ont été adoptés lors du conseil d'arrondissement du 8 décembre 2025.

JUSTIFICATION

Les projets recommandés proposent diverses initiatives qui permettent de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale à LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier qui sera offert aux organismes communautaires dans le cadre du Fonds proviendra du budget de contributions financières aux organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux priorités du plan stratégique Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités :

- 8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;
- 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;
- 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;
- 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités prévues dans le protocole de visibilité de l'arrondissement annexé aux conventions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets feront l'objet d'un suivi par l'arrondissement. Les responsables des organismes s'engagent à fournir leur rapport final au plus tard 30 jours suivant la date de fin de leur projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office

québécois de la langue française.
Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2026-01-20
Karine MATHIEU Conseillère en développement communautaire	Linda RENÉ Cheffe de division	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et développement social



Dossier # : 1257151039

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente sur les infrastructures entre monsieur Yordan Yordanov, et la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle pour un projet de conduite d'eau potable à la Résidence à la Bonne Étoile inc. située au 660-664,41e Avenue, arrondissement de LaSalle.

D'autoriser la signature d'une entente sur les infrastructures entre monsieur Yordan Yordanov, et la Ville de Montréal, arrondissement LaSalle pour un projet de conduite d'eau potable à la Résidence à la Bonne Étoile inc. située au 660-664, 41e Avenue, arrondissement de LaSalle; et
De mandater la mairesse d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer l'entente sur les infrastructures.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-01-26 10:25

Signataire : Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1257151039

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente sur les infrastructures entre monsieur Yordan Yordanov, et la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle pour un projet de conduite d'eau potable à la Résidence à la Bonne Étoile inc. située au 660-664,41e Avenue, arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la politique relative à des travaux d'infrastructures municipales nécessaires à la réalisation de projet résidentiel, il appartient à l'arrondissement de conclure une entente avec le citoyen en ce qui concerne le financement et le partage des responsabilités conduisant à la construction des infrastructures de services;

660-664,41e Avenue, LaSalle, installation d'une conduite d'eau potable de 150 mm de diamètre pour desservir les résidences sur la 41e Avenue, ainsi que d'alimenter le système de protection incendie (gicleurs) dans l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0105 - 4 avril 2022 – (1227151008) - De confirmer l'engagement de la Ville de Montréal d'acquérir et d'entretenir le réseau d'aqueduc à construire dans le cadre de la construction d'une nouvelle rue pour le projet de développement résidentiel au 8585 boulevard LaSalle

De confirmer l'engagement de transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après que les travaux de construction seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, le tout en vertu des points 2.2, 2.3 et B12 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC. D'accepter l'engagement de la Ville de Montréal à prendre possession du dit réseau à la fin des travaux.

DESCRIPTION

L'entente entre la Ville de Montréal et monsieur Yordan Yordanov doit être signée afin de débuter les travaux d'infrastructure, soit la construction d'une nouvelle conduite d'eau potable de 150mm de diamètre sous le domaine public sur la 41e Avenue entre les rues Centrale et la 41e avenue. Ces travaux consistent à la construction du réseau d'aqueduc, de chaussée, de pavage, d'éclairage.

La nouvelle entente ci-jointe précise la nature des travaux d'infrastructures à être réalisés, les responsabilités respectives ainsi que les échéanciers à être respectés par les parties.

JUSTIFICATION

La Direction de la gestion des actifs (DGA) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement de LaSalle la signature d'une entente sur les infrastructures entre monsieur Yordan Yordanov et la Ville de Montréal pour le projet Bonne étoile domiciliaire « du 660-664,41e Avenue LaSalle ».

Tous les travaux devront être réalisés conformément aux exigences de la Ville et de la présente entente, et les plans de construction devront être approuvés par la DGA avant l'exécution des travaux.

Dans le cadre de ce projet, la DRE n'assume aucun coût de réalisation des travaux d'infrastructures, d'honoraires professionnels et autres services.

L'arrondissement LaSalle devra tenir la DGA informée de l'avancement du projet.

À la fin des travaux, l'arrondissement LaSalle devra obtenir du citoyen :

1. Les plans "tels que construits", et ceux-ci devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la DGA
2. Les résultats des tests d'étanchéités des actifs.
3. Le rapport final du contrôle qualitatif des matériaux

L'entente doit être approuvée par le Conseil d'arrondissement de LaSalle et par le citoyen Monsieur Yordan Yordanov.

Les travaux qui doivent être réalisés par le citoyen sont illustrés aux plans soumis par le citoyen et joints comme Annexe 1 et décrits comme suit :

Nouvelle conduite de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 47 mètres linéaires, qui implique les travaux suivants :

- Travaux de préparation du site ;
- Construction de conduites d'aqueduc et les travaux connexes ;
- Travaux relatifs aux entrées de service ;
- Travaux de voirie (fondation de la chaussée, la mise en place de la couche de revêtement bitumineux temporaire, la mise en place de deux couches de pavage, bordures, trottoirs, entrées charretières, plantation d'arbres et l'éclairage entre l'avenue des rapides et le boulevard LaSalle.

Le plan des travaux d'infrastructures est joint au présent dossier décisionnel.

Un laboratoire de sol compétent et indépendant effectuera le contrôle qualitatif des matériaux pendant tous les travaux. Selon la période, les travaux seront réalisés sous la surveillance d'une firme qu'elle aura mandatée par le citoyen, La Ville peut visiter le chantier des Travaux pour s'assurer que ces Travaux se déroulent à sa satisfaction.

Une garantie bancaire s'élevant à 100 % du coût des travaux est exigée avant l'émission du premier permis de construction.

Les travaux devraient débuter au printemps 2026.

Une attention particulière sera apportée au nettoyage des rues environnantes de façon journalière et à la réduction de poussière pendant toute la période de travaux de

construction.

Le coût estimé pour la réalisation des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation du projet est de 178 500,00\$ (toutes taxes incluses). Le coût estimé pour les honoraires de surveillance de l'ensemble des travaux d'infrastructures est de 12 000.00 \$, soit un montant approximatif du coût estimé de l'ensemble des travaux d'infrastructures.

Tous ces coûts sont payables par le citoyen Monsieur Yordan Yordanov. Les dépenses qui seront défrayées par la Ville de Montréal pour les différents contrats seront remboursées par le Citoyen.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 2026-05-15 Fin des travaux : 2027-05-15

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christophe PART, Service de l'eau

Lecture :

Christophe PART, 25 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hasnia KHLOUF
chef(fe) de section - ingenierie (lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-25

Éric TRUCHON
chef(fe) de division - voirie - arrondissement



Dossier # : 1257817026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'adopter la révision du programme d'assistance à l'excellence sportive (article 6.1 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle) et autoriser son entrée en vigueur pour l'année 2026.

D'adopter la révision du programme d'assistance à l'excellence sportive article 6.1 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle et autoriser son entrée en vigueur pour l'année 2026.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 07:02

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1257817026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'adopter la révision du programme d'assistance à l'excellence sportive (article 6.1 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle) et autoriser son entrée en vigueur pour l'année 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme d'assistance à l'excellence sportive est un programme de soutien financier faisant partie de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle (article 6.1).

L'arrondissement compte sur son territoire un certain nombre d'organismes sportifs engagés dans le développement de l'excellence sportive.

Par ce programme, l'arrondissement reconnaît que le soutien à l'excellence n'est pas un privilège, mais plutôt un continuum, une équité en soi.

La direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) propose une révision du programme d'assistance à l'excellence sportive.

Le nouveau programme, mieux adapté aux besoins actuels des organismes sportifs laSallois, entrerait en vigueur dès l'année 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 20 0595 : Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle

DESCRIPTION

Dans le cadre de la révision des programmes de la Politique de reconnaissance, nous avons effectué une évaluation du programme d'assistance à l'excellence sportive. Les objectifs ci-dessous découlent de cette évaluation et ont guidé la refonte de ce programme:

Objectifs spécifiques:

- Ouvrir le programme à plus de disciplines sportives, de façon équitable; Rendre les critères universels pour l'ensemble des sports afin d'éviter que certaines disciplines soient exclues en raison de leurs spécificités organisationnelles;
- Baser les critères d'admissibilité sur une définition plus claire de l'excellence sportive;
- Rendre l'application du programme plus simple pour les évaluateurs;
- Réévaluer le niveau de financement adéquat pour chaque volet;

- Assurer une utilisation des fonds cohérente avec les objectifs du programme grâce à une reddition de compte simple et rigoureuse;
- Regrouper, régulariser et officialiser des subventions faites hors programme.

Voici les principaux changements du programme :

- Ajout d'une définition claire de l'excellence sportive.
- Simplification de la période de dépôt avec un seul dépôt par année pour l'ensemble des organismes (1er février).
- Simplification des critères pour les niveaux de pratique: simplement être en mesure de démontrer que l'équipe/athlète compétitionne au niveau régional, provincial et national, sans critères quantitatifs précis.
- Pour les sports individuels, financement par athlète (maximum de 5) plutôt qu'un financement global disponible uniquement si un organisme atteint des critères quantitatifs précis.
- Retrait du volet 1 provincial puisque celui-ci finançait sensiblement les mêmes aspects que d'autres types de soutiens déjà prévu à la politique de reconnaissance, soit le transport.
- Inclusion d'un nouveau volet pour les équipes pré-professionnelles afin d'intégrer tous les soutiens à ce type d'équipes dans un même programme.
- Inclusion d'une reddition de compte simple pour les deux volets afin d'assurer, entre autre:
 - Volet 1: les fonds servent à répondre aux objectifs du programme
 - Volet 2: que les organismes avec équipes pré-professionnelles offrent un rayonnement significatif à LaSalle et qu'ils contribuent de façon significative au développement du sport mineur.
- Inclusion d'un processus de révision du programme afin d'ajuster celui-ci après deux périodes de test.
- Inclusion d'un processus de révision équitable des subventions octroyés si la quantité de demandes dépasse la limite budgétaire établie.

JUSTIFICATION

Le nouveau programme à l'assistance sera mieux adapté aux besoins actuels des organismes sportifs laSallois.

Les modifications au programme le rendent ouvert à plus de disciplines sportives, de façon équitable et basé sur les critères d'admissibilité simples et sur une définition plus claire de l'excellence sportive.

L'application du programme sera plus simple pour les évaluateurs.

Les critères seront universels pour l'ensemble des sports afin d'éviter que certaines disciplines soient exclues en raison de leurs spécificités organisationnelles.

La révision du programme est l'occasion de réévaluer le niveau de financement adéquat pour chaque volet.

Le nouveau programme permettra d'assurer une utilisation des fonds cohérente avec les objectifs du programme grâce à une reddition de compte simple et rigoureuse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montants du soutien financier

Montant maximal par niveau de compétition

- Niveau régional : 1250\$
 - Individuel (par athlète) : 250\$ par athlète
- Niveau provincial : 2 500 \$
 - Individuel (par athlète) : 500\$ par athlète
- Niveau national : 5000\$
 - Individuel (par athlète) : 1000\$ par athlète

Les montants de l'ancien programme ont été majorés de 25 % pour le nouveau programme, afin d'offrir un soutien financier concordant davantage aux besoins actuels des organismes.

Pour les sports individuels, le soutien financier par athlète équivaut au cinquième du montant maximal de son plus haut niveau de compétition, jusqu'à un maximum de 5 athlètes. Des athlètes de différents niveaux de compétition peuvent être présentés dans une même demande.

Volet 2 : Montant maximal pour le soutien aux équipes pré-professionnelles

Le montant maximal par organisme pour le volet 2 est de 5000\$. Ce montant s'additionne à la demande du volet 1 le cas échéant.

Si le volume de demandes est supérieur à notre limite budgétaire, les montants alloués pourraient être diminués, afin de permettre à plus d'organismes de pouvoir bénéficier du programme de soutien à l'excellence sportive.

MONTRÉAL 2030

De par la nature du dossier, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les modifications au nouveau programme ne sont pas acceptées, le soutien financier aux organismes sportifs pour l'élite ne sera pas augmenté.

Si on conserve l'ancien programme, certains organismes ne pourront en bénéficier étant donné que les critères sont très spécifiques.

L'ancien programme est complexe à comprendre pour les organismes et plus difficile à analyser pour les évaluateurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le nouveau programme sera communiqué plus activement afin de le rendre plus accessible et équitable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-19

Pierre-Maxime CÔTÉ
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Direction de la Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1258797004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'autorisation accordée à l'organisme Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge les 31 janvier et 1er février 2026 au profit des organismes jeunesse de la communauté laSalloise et à soumettre une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion.

D'Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge les 31 janvier et 1 février 2026 au profit des organismes jeunesses de la communauté laSalloise et à soumettre une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-12-16 16:00

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1258797004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'autorisation accordée à l'organisme Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge les 31 janvier et 1er février 2026 au profit des organismes jeunesse de la communauté laSalloise et à soumettre une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion.

CONTENU

CONTEXTE

La Classique hivernale des Anciens de LaSalle est un événement organisé par les Anciens de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu dans la catégorie associé selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

Les Anciens de LaSalle sollicitent un soutien technique de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation de la Classique hivernale des Anciens de LaSalle à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge du parc Hayward les 31 janvier et 1 février 2026.

L'année 2026 marquera la 12^e édition du tournoi de hockey et l'arrondissement de LaSalle a toujours soutenu l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0018 (**1247817008**) - 13 janvier 2025: D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 1^{er} février 2025 au profit des organismes jeunesses de la communauté laSalloises et à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion.

CA24 20013 (1247817001) - 15 janvier 2024 : D'Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 10 février 2024 au profit des organismes jeunesses de la communauté laSalloise et à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion.

CA22 20 0435 (1227817012) - 5 décembre 2022 : D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 4 février 2023 au profit des organismes jeunesses de la communauté laSalloise et à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion. L'activité sera remise au 5 février 2023 en cas de mauvais temps.

CA 18 20 0016 (1186818001) - 14 janvier 2019 : D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir

la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 3 février 2018 au profit de la Fondation du Canadien pour l'enfance et des organismes laSallois. D'autoriser Les Anciens de LaSalle à vendre des boissons alcoolisées à cette occasion.

CA18 20 0016 (1186818001) - 15 janvier 2018 : D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 3 février 2018 au profit de la Fondation du Canadien pour l'enfance et des organismes laSallois. D'autoriser Les Anciens de LaSalle à vendre des boissons alcoolisées à cette occasion.

CA16 20 0703 (1166818104) - 5 décembre 2016 : D'autoriser Les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 4 février 2017 au profit de la Fondation du Canadien pour l'enfance et des organismes de la région. D'autoriser Les Anciens de LaSalle à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion

DESCRIPTION

Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 31 janvier et dimanche 1er février au profit des organismes jeunesse de la communauté laSalloise et à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion.

Les organismes jeunesse laSallois recevant un don sont :

- Le hockey mineur de LaSalle;
- Les Olympiques spéciaux;
- La Maison des jeunes de LaSalle;
- Le football mineur de LaSalle;
- Le soccer mineur de LaSalle;
- Le Club jeune aire;
- Le Club CALAC;
- L'Association de la piscine Riverside.
- Eau Vive
- CPV Les Ailes d'or
- Basketball Les Leaders

L'organisme regroupe une équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

La Classique hivernale des Anciens de LaSalle est un événement annuel qui accueille environ 20 équipes qui proviennent des ligues adultes et du hockey mineur de LaSalle.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par l'agente de développement et le régisseur responsable des arénas et des bâtiments pour soutenir la réalisation de l'événement et assurer la sécurité des participants;
- le prêt et la livraison d'équipement selon les besoins identifiés par l'organisme et les ressources de l'arrondissement;
- la disponibilité de la patinoire Bleu, Blanc, Bouge du parc Hayward à partir du vendredi 30 janvier;
- la disponibilité du personnel de surveillance et des gardiens de parc.

L'organisme désire pouvoir vendre des boissons alcoolisées à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge du parc Hayward afin d'augmenter leur part de financement de l'événement. L'arrondissement a toujours accordé à l'organisme le droit de demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera servie ou vendue à des personnes mineures. Aucune perception de frais

d'entrée durant cet événement.

L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, animation, arbitres, etc.) autres que celles pour les biens et services de l'Arrondissement, mentionnés ci-dessus, à 5 000 \$. Les revenus sont évalués à 9 000 \$, provenant principalement des frais d'inscription.

JUSTIFICATION

La promotion du hockey sur glace correspond aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses citoyens à miser sur l'activité physique et les saines habitudes de vie.

Ce tournoi est l'une des principales sources de financement de l'organisme et grâce aux profits, les Anciens de LaSalle peuvent soutenir des organismes de la communauté laSalloise.

Depuis ses débuts, l'organisme a été en mesure de remettre des sommes substantielles à des organismes, groupes ou individus de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution sous forme de gratuités de 2 200 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col bleu, le prêt des équipements, de la patinoire Bleu, Blanc, Bouge ainsi que le personnel supplémentaire.

MONTRÉAL 2030

Le dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande d'autorisation pour la tenue d'un événement sportif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement ne peut avoir lieu sans l'autorisation de l'Arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ibrahima SYLLA
regisseur(-euse)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-14

Pierre-Maxime CÔTÉ
Chef de division sports, loisirs et gestion des
installations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, Sport, Loisier et
Développement social



Dossier # : 1257817025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 24 avril 2026 pour la 13e édition du Grand Défi Guy Labelle.

D'autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 24 avril 2026 pour la 13e édition du Grand Défi Guy Labelle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-12-16 16:50

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1257817025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 24 avril 2026 pour la 13e édition du Grand Défi Guy Labelle.

CONTENU

CONTEXTE

La direction de l'école secondaire Jean-XXIII de Dorval tiendra la 13e édition du Grand Défi Guy Labelle le 24 avril 2026.
Pour l'occasion, une autorisation de l'arrondissement est demandée afin de tenir la course sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

L'objectif des organisateurs est de permettre à 250 jeunes de l'école de participer à une course de 5 km, 10 km, 15 km ou 21 km, selon les capacités de l'élève.

Les participants emprunteront le circuit piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle, ce qui permettra aux participants de courir dans un cadre sécuritaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0042 (1247817003) - 5 février 2024: Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 26 avril 2024 pour la 11e édition du Grand Défi Guy Labelle.

CA23 20 0046 (1237817003) - 6 février 2023: Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 26 avril 2024 pour la 11e édition du Grand Défi Guy Labelle.

CA22 20 0039 (1237817002) - 7 février 2022: Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 22 avril 2022 pour la 9e édition du Grand Défi Pierre Lavoie.

CA19 20 0561 (1197551042) - 9 décembre 2019 : Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 17 avril 2020 pour la 9e édition du Grand Défi Pierre Lavoie.

DESCRIPTION

Dans le but de faire la promotion de saines habitudes de vie et de l'activité physique, la direction de l'école secondaire Dorval Jean-XXIII organise une activité pour permettre à 250 jeunes de cette école de participer à un défi à la hauteur de leur capacité. Les jeunes

peuvent ainsi choisir une course de 5, 10, 15 ou 21 km, selon la capacité des participants. Selon le parcours choisi, le participant débutera sa course à un endroit précis entre Verdun et Lachine, pour terminer son parcours à l'école secondaire Jean-XXIII, située à Dorval. La mobilisation des jeunes à participer à une course a pour objectif de donner le goût aux jeunes de se dépasser et d'accroître leur estime de soi.

À noter que parmi les 60 jeunes du Club de course de l'école secondaire Dorval Jean-XXIII, environ 30 jeunes seront choisis pour participer au Grand Défi Pierre Lavoie 2026.

Des bénévoles, la sécurité publique, le service de police des arrondissements de Lachine, LaSalle et Verdun, de même qu'Ambulance Saint-Jean seront présents tout au long du parcours afin de veiller à la sécurité de tous.

Cette année, marquera la 13e édition de l'événement et une nouvelle formule sera ajoutée avec un volet activité (à venir) pour bonifier l'événement.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle encourage la pratique de saines habitudes de vie et croit aux bienfaits de l'activité physique sur la santé.

L'arrondissement souhaite faciliter l'accès au sport pour en favoriser la pratique dans un environnement sécuritaire.

L'arrondissement soutient les organisateurs de l'école dans leur mission de mobiliser les jeunes à s'entraîner pour atteindre leurs objectifs personnels, en plus de vivre l'expérience de participer à une course.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier, aucune contribution financière n'est versée à l'école secondaire Dorval Jean-XXIII.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande d'autorisation pour la tenue d'un événement sportif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur. Aucune fermeture de rues n'est requise puisque le trajet emprunté est la piste piétonnière et cyclable longeant le boulevard LaSalle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Si la course est autorisée, la Division sports et loisirs informera la Division des travaux publics de la tenue de la course et le comité organisateur avisera, comme lors des éditions précédentes, le service de police de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-14

Pierre-Maxime CÔTÉ
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs et
du développement social.



Dossier # : 1257817027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Kilomaîtres LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 29 mars 2026. Autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours. Accorder une contribution financière de 4 000 \$ pour la réalisation de l'événement dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois.

D'autoriser Les Kilomaîtres LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 29 mars 2026.

D'autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours.

D'accorder une contribution financière de 4 000 \$ pour la réalisation de l'événement dans le cadre du programme de soutien financier aux événements LaSallois.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-01-26 08:04

Signataire : Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1257817027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Kilomaîtres LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 29 mars 2026. Autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours. Accorder une contribution financière de 4 000 \$ pour la réalisation de l'événement dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois.

CONTENU

CONTEXTE

La Course et Marche populaires de LaSalle est un événement organisé par Les Kilomaîtres LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu dans la catégorie associé selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. Cette année marque la 45^e édition et l'arrondissement de LaSalle a toujours soutenu l'événement depuis sa création. Les Kilomaîtres LaSalle sollicitent un soutien financier et technique de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation de la Course et Marche populaires de LaSalle à l'école Pearson Adult Career Center le dimanche 29 mars 2026.

Le parcours a été modifié en 2022 et a été approuvé par le Service de police de la Ville de Montréal et le Service des incendies de Montréal.

L'organisme a déposé une demande via le programme de soutien financier aux événements LaSallois volet 1 : Événements visant moins de 1 500 participant(e)s avec une demande de financement de 4 000 \$ et moins.

L'événement est homologué par la Fédération d'athlétisme du Québec

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0019 (1247817009) 13 janvier 2025: Autoriser Les Kilomaîtres LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 30 mars 2025. Autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours. Accorder une contribution financière de 4 000 \$ pour la réalisation de l'événement dans le cadre du programme de soutien financier aux événements LaSallois.

CA24 20 0043 (1247817002) 5 février 2024: Autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 24 mars 2024. Autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours. Accorder une contribution financière de 4 000 \$ pour la réalisation de l'événement

CA23 20 0082 (1237817004) 6 mars 2023: Autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir

l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 26 mars 2023. Autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours. Accorder une contribution financière de 4 000 \$ pour la réalisation de l'événement.

CA22 200077 (1227817001) 7 mars 2022: Autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 27 mars 2022. Autoriser la fermeture des rues touchées par le parcours. Accorder une contribution financière de 4500 \$ pour la réalisation de l'événement.

DESCRIPTION

L'organisme regroupe une importante équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

En 2025, c'était 180 bénévoles au total, qui étaient présents le jour de l'événement pour sécuriser les rues, distribuer de la nourriture, s'occuper des inscriptions et remises de médailles etc.

La Course et Marche populaires est un événement annuel se tenant dans les rues de LaSalle et offrant des épreuves de course à pied de 1 km, 2 km, 5 km et 10 km, ainsi qu'une épreuve de marche de 5 km. L'événement est sanctionné par la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) et attire plus de 1000 participants. Les parcours de 5 km et 10 km sont certifiés par Athlétisme Canada.

La catégorie 1 km porte le nom de Mike Strange ancien fondateur des Kilomaîtres, afin de lui rendre hommage.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par l'agente de développement, un régisseur et le suivi avec les contremaîtres de voirie, de transport et de la signalisation pour soutenir la réalisation de l'événement afin d'assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile;
- le chargement de la neige sur le parcours, si nécessaire;
- la location de la signalisation auprès d'une firme privée;
- le prêt et la livraison d'équipement (matériel et signalisation) selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de locaux dans l'école Pearson Adult Career Center les 28 et 29 mars 2026;
- la disponibilité d'une équipe de transport, d'une équipe de signalisation et du personnel de surveillance à l'école les 28 et 29 mars 2025.

De plus, la sécurité et l'encadrement de la course avec les fermetures de rues sont assurés par le SPVM (Service de police de la Ville de Montréal), par des agents de sécurité et par de nombreux bénévoles sur le parcours,

Suite à l'analyse de la demande de soutien financier aux événements LaSallois, la Division de la gestion des installations, des sports et des loisirs recommande une contribution financière de 4000 \$.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle encourage la pratique de saines habitudes de vie et croit aux bienfaits de l'activité physique sur la santé.

L'organisateur de l'événement, Les Kilomaîtres de LaSalle, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

La Course et marche populaires de LaSalle est sur le plan de la participation la plus importante compétition de course à pied au Québec organisée exclusivement par des bénévoles. Depuis 45 ans, elle accueille tous les ans environ 1 500 coureurs et marcheurs de tous les âges avec l'ajout d'un important volet familial à son programme qui inclue une marche (maintenant chronométrée) et une épreuve de 1 km réservé aux 11 ans et moins, à laquelle prennent part notamment des jeunes des écoles de LaSalle.

La « Course pop » est la principale source de financement du club de course à pied et de marche Les Kilomâtres de LaSalle, permettant ainsi le paiement des entraîneurs et les programmes d'entraînement de ses coureurs et marcheurs adultes. Les Kilomâtres comportent également un club d'athlétisme réservé aux jeunes qui participent à de nombreuses compétitions régionales, provinciales et nationales.

Le club forme annuellement des athlètes de haut niveau, qui se rendent jusqu'au niveau national.

Grâce aux profits de la « Course pop », les Kilomâtres peuvent accomplir leur mission communautaire, soit d'offrir à un prix très abordable un programme et des entraîneurs de course, un programme d'athlétisme pour les jeunes de LaSalle, et un programme de marche destiné aux adultes et personnes âgées afin qu'ils puissent maintenir leur forme physique en s'entraînant en groupe à l'extérieur, et ce, en toute sécurité sous la supervision d'un entraîneur, favorisant des relations sociales et la prévention à l'isolement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total accordé à la contribution financière sera de 4000 \$, taxes incluses si applicables, sert à soutenir la réalisation de l'événement à l'aide du programme soutien financier aux événements.

Cette somme provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, sports, loisirs et développement social et sera réparti comme suit:

1er versement de 2 800 \$ à la suite de l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement du mois de février 2026.

2e versement de 1 200 \$ sur réception du bilan de l'événement, au plus tard 90 jours après la tenue de l'événement.

Le montant de 4000\$ représente 21% du budget global de l'événement et donc respecte la limite de 70% pour l'octroi du financement du programme de soutien financier.

La contribution financière de l'arrondissement (4000 \$) représente un peu moins de 10 % des revenus de l'événement (inscriptions et commandites). Les commandites sont évaluées à 15 000 \$, mais plusieurs restent à confirmer (député provincial et commerces locaux).

L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, médailles, système de chronométrage, etc.) autres que celles pour l'expertise et les services techniques de l'arrondissement mentionnés ci-dessus à 19 040 \$.

Le budget provient du poste budgétaire suivant:

Clé comptable: 301731-07189-61900-016491-015105-000000

La subvention sous forme de gratuités de 30 000 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, le prêt des équipements et de l'école Pearson Adult Career Center, la location de signalisation, la mascotte ainsi que le personnel supplémentaire.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement débute à 8 h 30 et se terminera vers 12 h 30. Les rues suivantes seront fermées et sans circulation à partir de 7 h 30 le jour de l'événement jusqu'à 12 h 30 (à partir de 11 h, au signal du SPVM, il y a réouverture partielle des rues dès que certaines courses sont terminées):

RUES FERMÉES ET STATIONNEMENT INTERDIT

- Raymond de George à Centrale;
- George de Raymond à la 36^e Avenue;
- Centrale de Raymond à la 36^e Avenue;
- LaSalle du passage piétonnier sur Bishop-Power jusqu'au sud de la 32^e Avenue;
- 35^e Avenue de Centrale à George.

RUES FERMÉES ET STATIONNEMENT PERMIS

- 30^e Avenue de George à la 39^e Avenue;
- 34^e Avenue de George à George;
- 36^e Avenue de George à George;
- 39^e Avenue de la 30^e Avenue à la 35^e Avenue;
- 40^e Avenue de la 30^e Avenue à la 35^e Avenue;
- George terr. de George à George;
- Vachon de la 35^e Avenue à la 35^e Avenue;
- Vachon terr. de Vachon à Vachon.

Malgré la fermeture de certaines rues pour assurer la sécurité des participants, les impacts négatifs sur la circulation sont limités et les moyens sont pris pour les atténuer. Les citoyens, malgré quelques inconvénients, respectent cet événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis aux citoyens est envoyée aux résidences et commerces situés directement sur le parcours ou enclavés afin d'informer les gens de la tenue de l'événement et de limiter les désagréments causés par les fermetures de rues.

Des affiches indiquant les fermetures de rues à venir sont installées le long du parcours, 10 jours avant l'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un document de travail est envoyé aux Travaux publics pour préciser les besoins en signalisation ou toute autre demande liée à la réalisation de l'événement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
regisseur(-euse)

Le : 2026-01-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs et
du développement social

**Dossier # : 1255459090****Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement**Projet :** -**Objet :** Approuver la réception d'une contribution financière de 71 720,00 \$ provenant de la Fédération Canadienne des Municipalité (FCM), dans le cadre du Fonds municipal vert.

D'approuver la réception d'une contribution financière de 71 720,00 \$ provenant de la Fédération Canadienne des Municipalité (FCM), dans le cadre du Fonds municipal vert.
D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-16 11:51**Signataire :** Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459090

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la réception d'une contribution financière de 71 720,00 \$ provenant de la Fédération Canadienne des Municipalité (FCM), dans le cadre du Fonds municipal vert.

CONTENU

CONTEXTE

Le 31 janvier 2024, la FCM a confirmé que la demande de financement pour le projet de la Planification détaillée pour le secteur Newman, soumise par l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du Fonds municipal vert, est compatible avec les politiques gouvernementales. Ainsi, une contribution financière de 71 720,00 \$ est attendue pour soutenir ce projet. Le présent sommaire décisionnel vise à demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de cette contribution financière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2 juin 2025 – CA25 20 0253 (1255459033) : autoriser la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds municipal vert et autoriser le Directeur à signer tous les documents administratifs reliés à cette demande.

DESCRIPTION

L'arrondissement doit accepter les sommes versées par résolution.

JUSTIFICATION

La contribution financière obtenue dans le cadre du Fonds municipal vert dont la Fédération canadienne des municipalités est fiduciaire est essentielle à la réalisation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget total de 227 822,88 \$ (montant net) a été dépensé pour financer l'ensemble des étapes du projet. Seules les étapes 5 et 6 sont admissibles à la subvention du Fonds municipal vert, soient l'élaboration de la planification détaillée et son plan d'action.

Ainsi, la FCM accepte de contribuer au paiement des coûts admissibles en octroyant une subvention de 71 720 \$ si l'arrondissement contribue à plus de 10 % pour le financement du

projet. L'arrondissement contribue à hauteur de 50 % des sommes admissibles à la subvention et 69 % du budget total. Considérant le respect de la condition d'octroi de la subvention par le FCM, il est recommandé d'augmenter le budget de fonctionnement de revenus et de dépenses d'un montant de 71 720 \$ pour la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement Lasalle. Cette dépense est de compétence locale.

Le financement du projet en fonction de la subvention octroyée est prévu comme suit :

Source de financement	Description	Date confirmée	Montant	Pourcentage du budget total
Fonds municipal vert	Subvention	25-03-2025	71 720 \$	50 %
Arrondissement de LaSalle (Ville de Montréal)	Budget de fonctionnement	30-06-2025	71 720 \$	50 %
TOTAL			143 440 \$	100 %

L'imputation budgétaire est indiquée dans l'intervention financière du dossier.

MONTRÉAL 2030

Ce projet contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique Montréal 2030, le plan climat tout comme le plan d'urbanisme et de mobilité 2050.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-12-19



Dossier # : 1259774004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours contre B. Fréreau et Fils Inc. et L'Alpha Compagnie d'Assurances Inc. visant à réclamer les dommages subis par la Ville suivant le défaut de B. Fréreau et Fils Inc. d'honorer ses obligations contractuelles en lien avec l'appel d'offres 23-19940.

Il est recommandé :

D'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours contre B. Fréreau et Fils Inc. et L'Alpha Compagnie d'Assurances Inc. visant à réclamer les dommages subis par la Ville suivant le défaut de B. Fréreau et Fils Inc. d'honorer ses obligations contractuelles en lien avec l'appel d'offres 23-19940.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-12-12 12:28

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1259774004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours contre B. Fréreau et Fils Inc. et L'Alpha Compagnie d'Assurances Inc. visant à réclamer les dommages subis par la Ville suivant le défaut de B. Fréreau et Fils Inc. d'honorer ses obligations contractuelles en lien avec l'appel d'offres 23-19940.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'appel d'offres 23-19940, la Ville de Montréal (« **Ville** ») a octroyé à l'entrepreneur B. Fréreau et Fils Inc. (« **B. Fréreau** ») un contrat pour la location de cinq (5) tracteurs-chargeurs avec opérateurs (lots 23, 24, 25, 26 et 27), pour les opérations de déneigement dans l'arrondissement LaSalle, pour les hivers 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, avec option de renouvellement pour les hivers 2026-2027 et 2027-2028, pour un montant total de 700 255,24 \$ (le « **Contrat** »).

B. Fréreau a souscrit à un cautionnement d'exécution auprès de L'Alpha, Compagnie d'Assurances Inc. (la « **Caution** ») pour un montant maximal de 2 500 \$ pour chacun des cinq (5) lots lui ayant été octroyés (total de 12 500 \$).

Le 10 septembre 2024, B. Fréreau a annoncé à la Ville qu'elle ne serait plus en mesure d'effectuer le déneigement dans l'arrondissement de LaSalle.

Le 11 octobre 2024, la Ville a transmis une mise en demeure à B. Fréreau et à la Caution pour demander à B. Fréreau de respecter ses obligations contractuelles et à la Caution d'intervenir étant donné défaut annoncé de B. Fréreau.

B. Fréreau a finalement accepté de poursuivre l'exécution du contrat en lien avec les lots 24, 25 et 26 pour l'hiver 2024-2025.

La Ville a lancé l'appel d'offres 24-20790 pour accorder des contrats de location de tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateurs pour desservir les lots 23 et 27 de l'appel d'offres 23-19940 pour les hivers 2024-2025 et 2025-2026. Le 13 janvier 2025, le contrat pour le lot 23 (désigné lot 1) a été octroyé à Terrassement Deux-Étoiles Ltée pour un montant de 72 089,33 \$ pour l'hiver 2024-2025 et de 74 252 \$ pour l'hiver 2025-2026 et le contrat pour le lot 27 (désigné lot 2) a été octroyé à C.M.S. Entrepreneurs Généraux Inc. pour un montant de 74 233,55 \$ pour l'hiver 2024-2025 et de 76 450,25 \$ pour l'hiver 2025-2026.

Le 24 avril 2025, B. Fréreau a annoncé à la Ville qu'elle entendait complètement cesser ses activités et qu'elle n'honorerait pas le Contrat pour la saison hivernale 2025-2026.

Le 29 mai 2025, la Ville a de nouveau transmis une lettre de mise en demeure à B. Fréreau et à la Caution. B. Fréreau a néanmoins maintenu sa position. La Caution n'a pas donné suite à la mise en demeure.

La Ville a lancé l'appel d'offres public 25-21152 pour accorder des contrats de location de tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateurs pour desservir les lots 24, 25 et 26 de l'appel d'offres 23-19940 pour l'hiver 2025-2026. Le 29 septembre 2025, le contrat pour desservir le lot 24 (désigné lot 1) a été octroyé à 9213-4675 Québec inc. pour un montant de 79 042,15 \$, le contrat pour desservir le lot 25 a été octroyé à Excavation Pascal Beaulieu inc. pour un montant de 85 052,76 \$, et le contrat pour desservir le lot 26 a été octroyé à Groupe Thermo-Lite inc. pour un montant de 178 484,32 \$.

Numéro de Cour : N/A
Imputation : Arr. Lasalle
Numéro Juridox : 24-002464

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0427 adoptée le 29 septembre 2025 : D'octroyer les contrats de location de trois tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur, pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle, au montant total de 342 579,23 \$, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2025 au 30 avril 2026 aux entreprises suivantes : 9213-4675 QUEBEC Inc. 79 042,15 \$, taxes incluses, Excavation Pascal Beaulieu Inc. 85 052,76 \$, taxes incluses, Groupe Thermo-Lite 178 484,32 \$, taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public no 25-21152; D'entériner la résiliation du contrat de location horaire conclu avec l'entreprise B. Fréreau et fils inc., portant sur la mise à disposition de trois tracteurs-chargeurs avec opérateurs, selon les prix convenus toutes taxes incluses. Ce contrat avait pour objet la réalisation des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2025-2026, dans le cadre de l'appel d'offres public no 23-19940; et D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA25 20 0043 adoptée le 10 février 2025 : De prendre acte de la résiliation des contrats de location de deux (2) tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle en lien avec les lots 23 et 27 visés par l'appel d'offres public no 23-19940; et D'autoriser l'arrondissement de LaSalle à tenir B. Fréreau & Fils Inc. responsable de tous les préjudices résultant de son incapacité à satisfaire ses obligations contractuelles, dont notamment la différence entre le prix de la soumission de B. Fréreau pour ces deux (2) lots de 2023 et les coûts du contrat octroyé à Terrassement Deux-Étoiles Ltée et C.M.S. entrepreneurs généraux inc. visant à pallier ce 2/19 défaut contractuel. location de deux (2) tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle en lien avec les lots 23 et 27 visés par l'appel d'offres public no 23-19940; et D'autoriser l'arrondissement de LaSalle à tenir B. Fréreau & Fils Inc. responsable de tous les préjudices résultant de son incapacité à satisfaire ses obligations contractuelles, dont notamment la différence entre le prix de la soumission de B. Fréreau pour ces deux (2) lots de 2023 et les coûts du contrat octroyé à Terrassement Deux-Étoiles Ltée et C.M.S. entrepreneurs généraux inc. visant à pallier ce 2/19 défaut contractuel.

CA25 20 0012 adoptée le 14 janvier 2025 : D'accorder les contrats dans le cadre de l'appel d'offres public no 24-20790 à Terrassement deux étoiles Ltée au prix de sa soumission, soit au montant de 145 751,51 \$ taxes incluses, et à C.M.S Entrepreneurs généraux inc. au prix de sa soumission, soit au montant de 150 066,52 taxes incluses, conformément au cahier des charges.

CA23 20 0312 adoptée le 5 septembre 2023 : D'octroyer les contrats de location horaire de huit tracteurs-chargeurs et de vingt niveleuses avec opérateurs aux entreprises suivantes selon les prix indiqués, toutes taxes incluses, afin de réaliser les opérations de déneigement

des saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 dans le cadre de l'appel d'offres publiques no 23-19940.

DESCRIPTION

Autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours contre B. Fréreau et Fils Inc. et L'Alpha Compagnie d'Assurances Inc. pour un montant de 169 664,19 \$, *sauf à parfaire*, avec intérêts et indemnité additionnelle à compter de l'assignation, représentant les dommages subis par la Ville suivant le défaut de B. Fréreau et Fils Inc. d'honorer ses obligations contractuelles en lien avec l'appel d'offres 23-19940.

JUSTIFICATION

En raison du défaut de B. Fréreau d'honorer le Contrat et de la Caution d'intervenir, la Ville a dû engendrer des frais supplémentaires pour faire exécuter les obligations contractuelles de B. Fréreau, tel que résumé au tableau ci-joint. Il est à noter que les montants pour l'année 2024-2025 s'appuient sur les taux horaires de la soumission de B. Fréreau et de la soumission du nouvel adjudicataire, multipliés par le nombre d'heures réellement exécutées. Les montants pour l'année 2025-2026 s'appuient sur les taux horaires multipliés par le nombre d'heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission, ces montants seront ajustés une fois que le nombre d'heures réel sera connu:

Lots	Prix de B. Fréreau 2024/2025	Prix du nouvel appel d'offres 2024/2025	Écart 2024/2025	Prix de B. Fréreau 2025/2026	Prix du nouvel appel d'offres 2025/2026	Écart 2025/2026
23	48 080,24 \$	55 397,76 \$	5 134,78 \$	67 087,34 \$	74 252 \$	7 164,66 \$
24	N/A	N/A	N/A	67 087,34 \$	79 042,15 \$	11 954,81 \$
25	N/A	N/A	N/A	67 087,34 \$	85 052,76 \$	17 965,42 \$
26	N/A	N/A	N/A	67 087,34 \$	178 484,32 \$	111 396,98 \$
27	48 613,15 \$	55 397,76 \$	6 784,60 \$	67 087,34 \$	76 450,25 \$	9 362,92 \$
Total	N/A	N/A	11 919,39 \$	N/A	N/A	157 844,79 \$

B. Fréreau est donc redevable envers la Ville d'une somme totale de 169 664,19 \$ (11 919,39 \$ pour 2024-2025 + 157 844,79 \$ pour 2025-2026), *sauf à parfaire* en fonction du nombre d'heures qui sera requis durant la saison hivernale 2025-2026.

Quant à la Caution, celle-ci est solidairement responsable avec B. Fréreau envers la Ville pour cette augmentation jusqu'à concurrence de son engagement, soit 2 500 \$ par lot pour un total de 12 500 \$.

Tous les montants ci-haut mentionnés incluent les taxes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030. Voir pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication élaborée par le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume MERCIER
avocat(e) 1

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-26

Victoria TCHISTIAKOVA
Avocate et Chef de division par intérim -
Litige contractuel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle BUREAU
Directrice des Affaires civiles et avocate en
chef adjointe

Approuvé le : 2025-12-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
directeur(-trice) de service - affaires
juridiques et avocat(e) en chef

Approuvé le : 2025-12-09



Dossier # : 1253035017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 novembre au 31 décembre 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2025.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 novembre au 31 décembre 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-08 06:31

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1253035017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 novembre au 31 décembre 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2025.

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.
Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0516 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 3 novembre au 24 novembre 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre et octobre 2025

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 novembre au 31 décembre 2025, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2025 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2026-01-05

**Dossier # : 1258071004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité sur les finances et les relations avec la population numéro 2401-LAS

Attendu qu'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;
Attendu que le projet de Règlement 2401-LAS a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026:

Il est proposé;

D'adopter le *Règlement constituant un comité consultatif sur les finances et les relations avec la population* numéro 2401-LAS.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 11:21**Signataire :**

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1258071004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité sur les finances et les relations avec la population numéro 2401-LAS

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipale* (RLRQ., chapitre C-47.1) ainsi que l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., chapitre C-11.4), le Conseil d'arrondissement a le pouvoir de créer des comités sur ses domaines de responsabilités. Ses finances et les relations avec la population de LaSalle étant des enjeux importants qui regroupent plusieurs de ses compétences (le développement économique social, l'environnement et l'accessibilité universelle), il est de l'intérêt collectif de former un comité consultatif adapté aux réalités contextuelles de l'arrondissement de LaSalle. Ce dossier a pour but de proposer la création du Comité consultatif sur les finances et les relations avec la population de l'arrondissement et de définir sa constitution, sa composition et son mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Comité consultatif sur les finances et les relations avec la population aura pour mandat de se pencher sur les enjeux liés aux budgets et aux relations avec la population pour l'arrondissement et de formuler des recommandations au Conseil d'arrondissement. Cette évolution reflète la réalité du territoire de l'arrondissement de LaSalle et sa volonté de disposer d'une instance consultative adaptée. Ce comité consultatif procurera à l'arrondissement un lieu structuré d'analyse et de recommandation des enjeux financiers et des relations avec la population, permettant de soutenir la prise de décision.

Mandat

- Assurer une gestion financière responsable et transparente;
- Assurer une expérience citoyenne qui répond aux besoins et aux attentes de la population;
- Favoriser la participation citoyenne pour accroître l'engagement, améliorer la qualité des décisions et augmenter la confiance envers les services municipaux.

La présente démarche s'inscrit dans le cadre d'un chantier interne plus large sur la gouvernance et la structure de travail de l'arrondissement. Celui-ci vise à améliorer les

conditions de collaboration interne, optimiser les processus et à outiller l'organisation pour relever les défis stratégiques croissants auxquels elle fait face.

JUSTIFICATION

Le présent règlement propose la constitution, la composition et le mandat du comité consultatif sur les finances et les relations avec la population afin que celui-ci remplisse efficacement sa fonction de fournir des recommandations au conseil d'arrondissement. Le rôle et la quantité des membres sont clairement définis dans le présent règlement afin d'assurer la diligence et l'objectivité dans l'analyse des dossiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en accessibilité universelle, démocratie et participation citoyenne ainsi qu'en innovation aux trois échelles visées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement s'avère essentiel pour doter l'arrondissement d'un comité mieux adapté au contexte et aux enjeux actuels en finance et sur les relations avec la population à l'arrondissement de LaSalle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'entrée en vigueur du Règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance ordinaire du 2 février 2026 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement;
Séance ultérieure : Adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie SAVARD
conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-18

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1258071004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité sur les finances et les relations avec la population numéro 2401-LAS

Attendu qu'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;
Attendu que le projet de Règlement 2401-LAS a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026:

Il est proposé;

D'adopter le *Règlement constituant un comité consultatif sur les finances et les relations avec la population* numéro 2401-LAS.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 11:21

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1258071004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité sur les finances et les relations avec la population numéro 2401-LAS

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipale* (RLRQ., chapitre C-47.1) ainsi que l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., chapitre C-11.4), le Conseil d'arrondissement a le pouvoir de créer des comités sur ses domaines de responsabilités. Ses finances et les relations avec la population de LaSalle étant des enjeux importants qui regroupent plusieurs de ses compétences (le développement économique social, l'environnement et l'accessibilité universelle), il est de l'intérêt collectif de former un comité consultatif adapté aux réalités contextuelles de l'arrondissement de LaSalle. Ce dossier a pour but de proposer la création du Comité consultatif sur les finances et les relations avec la population de l'arrondissement et de définir sa constitution, sa composition et son mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Comité consultatif sur les finances et les relations avec la population aura pour mandat de se pencher sur les enjeux liés aux budgets et aux relations avec la population pour l'arrondissement et de formuler des recommandations au Conseil d'arrondissement. Cette évolution reflète la réalité du territoire de l'arrondissement de LaSalle et sa volonté de disposer d'une instance consultative adaptée. Ce comité consultatif procurera à l'arrondissement un lieu structuré d'analyse et de recommandation des enjeux financiers et des relations avec la population, permettant de soutenir la prise de décision.

Mandat

- Assurer une gestion financière responsable et transparente;
- Assurer une expérience citoyenne qui répond aux besoins et aux attentes de la population;
- Favoriser la participation citoyenne pour accroître l'engagement, améliorer la qualité des décisions et augmenter la confiance envers les services municipaux.

La présente démarche s'inscrit dans le cadre d'un chantier interne plus large sur la gouvernance et la structure de travail de l'arrondissement. Celui-ci vise à améliorer les

conditions de collaboration interne, optimiser les processus et à outiller l'organisation pour relever les défis stratégiques croissants auxquels elle fait face.

JUSTIFICATION

Le présent règlement propose la constitution, la composition et le mandat du comité consultatif sur les finances et les relations avec la population afin que celui-ci remplisse efficacement sa fonction de fournir des recommandations au conseil d'arrondissement. Le rôle et la quantité des membres sont clairement définis dans le présent règlement afin d'assurer la diligence et l'objectivité dans l'analyse des dossiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en accessibilité universelle, démocratie et participation citoyenne ainsi qu'en innovation aux trois échelles visées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement s'avère essentiel pour doter l'arrondissement d'un comité mieux adapté au contexte et aux enjeux actuels en finance et sur les relations avec la population à l'arrondissement de LaSalle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'entrée en vigueur du Règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance ordinaire du 2 février 2026 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement;
Séance ultérieure : Adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie SAVARD
conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-18

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1258071003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur le développement social et les diversités numéro 2402-LAS.

Attendu qu'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donnée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;
Attendu que le projet de Règlement 2402-LAS a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

Il est recommandé:

D'adopter le *Règlement constituant un comité consultatif sur la développement social et des diversités* numéro 2402-LAS.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 11:20

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1258071003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur le développement social et les diversités numéro 2402-LAS.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipale* (RLRQ., chapitre C-47.1) ainsi que l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., chapitre C-11.4), le Conseil d'arrondissement a le pouvoir de créer des comités sur ses domaines de responsabilités. Le développement social et les diversités étant des enjeux importants qui regroupent plusieurs de ses compétences (le développement économique social, l'environnement et l'accessibilité universelle), il est de l'intérêt collectif de former un comité consultatif sur le développement social et les diversités adapté aux réalités contextuelles de l'arrondissement de LaSalle. Ce dossier a comme but de proposer la création du Comité consultatif sur la le développement social et les diversités de l'arrondissement et de définir sa constitution, sa composition et son mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Comité consultatif sur le développement social et les diversités aura pour mandat de se pencher sur les enjeux liés au développement social, à l'accessibilité universelle et au vivre-ensemble pour l'arrondissement et de formuler des recommandations au Conseil d'arrondissement. Cette évolution reflète la réalité du territoire de l'arrondissement de LaSalle et sa volonté de disposer d'une instance consultative adaptée. Ce comité consultatif procurera à l'arrondissement un lieu structuré d'analyse et de recommandation des enjeux de diversité et de développement social, permettant de soutenir la prise de décision.

Mandat

- Orienter et suivre l'évolution des plans d'action et des grands projets en développement social et en diversités;
- Soutenir la formulation de recommandations visant à renforcer l'inclusion sociale, l'équité, la participation citoyenne inclusive avec une d'analyse différenciée selon les sexes (ADS+);
- Orienter et suivre l'évolution des priorités d'actions et des axes d'intervention en matière de développement social et de vivre-ensemble.

La présente démarche s'inscrit dans le cadre d'un chantier interne plus large sur la gouvernance et la structure de travail de l'arrondissement. Celui-ci vise à améliorer les conditions de collaboration interne, optimiser les processus et à outiller l'organisation pour relever les défis stratégiques croissants auxquels elle fait face.

JUSTIFICATION

Le présent règlement propose la constitution, la composition et le mandat du comité consultatif sur le développement social et les diversités de LaSalle afin que celui-ci remplisse efficacement sa fonction de fournir des recommandations au conseil d'arrondissement. Le rôle et la quantité des membres sont clairement définis dans le présent règlement afin d'assurer la diligence et l'objectivité dans l'analyse des dossiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en accessibilité universelle, démocratie et participation citoyenne ainsi qu'en innovation aux trois échelles visées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement s'avère essentiel pour doter l'arrondissement d'un comité mieux adapté au contexte et aux enjeux actuels en développement social et des diversités de la population

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'entrée en vigueur du Règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance ordinaire du 2 février 2026 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement;
Séance ultérieure : Adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie SAVARD
conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-18

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1258071003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur le développement social et les diversités numéro 2402-LAS.

Attendu qu'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donnée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;
Attendu que le projet de Règlement 2402-LAS a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

Il est recommandé:

D'adopter le *Règlement constituant un comité consultatif sur la développement social et des diversités* numéro 2402-LAS.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 11:20

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1258071003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur le développement social et les diversités numéro 2402-LAS.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipale* (RLRQ., chapitre C-47.1) ainsi que l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., chapitre C-11.4), le Conseil d'arrondissement a le pouvoir de créer des comités sur ses domaines de responsabilités. Le développement social et les diversités étant des enjeux importants qui regroupent plusieurs de ses compétences (le développement économique social, l'environnement et l'accessibilité universelle), il est de l'intérêt collectif de former un comité consultatif sur le développement social et les diversités adapté aux réalités contextuelles de l'arrondissement de LaSalle. Ce dossier a comme but de proposer la création du Comité consultatif sur la le développement social et les diversités de l'arrondissement et de définir sa constitution, sa composition et son mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Comité consultatif sur le développement social et les diversités aura pour mandat de se pencher sur les enjeux liés au développement social, à l'accessibilité universelle et au vivre-ensemble pour l'arrondissement et de formuler des recommandations au Conseil d'arrondissement. Cette évolution reflète la réalité du territoire de l'arrondissement de LaSalle et sa volonté de disposer d'une instance consultative adaptée. Ce comité consultatif procurera à l'arrondissement un lieu structuré d'analyse et de recommandation des enjeux de diversité et de développement social, permettant de soutenir la prise de décision.

Mandat

- Orienter et suivre l'évolution des plans d'action et des grands projets en développement social et en diversités;
- Soutenir la formulation de recommandations visant à renforcer l'inclusion sociale, l'équité, la participation citoyenne inclusive avec une d'analyse différenciée selon les sexes (ADS+);
- Orienter et suivre l'évolution des priorités d'actions et des axes d'intervention en matière de développement social et de vivre-ensemble.

La présente démarche s'inscrit dans le cadre d'un chantier interne plus large sur la gouvernance et la structure de travail de l'arrondissement. Celui-ci vise à améliorer les conditions de collaboration interne, optimiser les processus et à outiller l'organisation pour relever les défis stratégiques croissants auxquels elle fait face.

JUSTIFICATION

Le présent règlement propose la constitution, la composition et le mandat du comité consultatif sur le développement social et les diversités de LaSalle afin que celui-ci remplisse efficacement sa fonction de fournir des recommandations au conseil d'arrondissement. Le rôle et la quantité des membres sont clairement définis dans le présent règlement afin d'assurer la diligence et l'objectivité dans l'analyse des dossiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en accessibilité universelle, démocratie et participation citoyenne ainsi qu'en innovation aux trois échelles visées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement s'avère essentiel pour doter l'arrondissement d'un comité mieux adapté au contexte et aux enjeux actuels en développement social et des diversités de la population

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'entrée en vigueur du Règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance ordinaire du 2 février 2026 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement;
Séance ultérieure : Adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie SAVARD
conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-18

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1258071005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur les sports, culture et loisirs numéro 2403-LAS.

Attendu qu'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donnée lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;
Attendu que le projet de Règlement 2403-LAS a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

Il est proposé;

D'adopter le *Règlement constituant un comité consultatif sur les sports, la culture et les loisirs* numéro 2403-LAS.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 11:21

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1258071005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur les sports, culture et loisirs numéro 2403-LAS.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipale* (RLRQ., chapitre C-47.1) ainsi que l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., chapitre C-11.4), le Conseil d'arrondissement a le pouvoir de créer des comités sur ses domaines de responsabilités. Les sports, la culture et les loisirs étant des enjeux importants qui regroupent plusieurs de ses compétences, il est de l'intérêt collectif de former un comité consultatif sur les sports, la culture et les loisirs adapté aux réalités contextuelles de LaSalle. Ce dossier a comme but de proposer la création du Comité consultatif sur les sports, la culture et les loisirs de l'arrondissement et de définir sa constitution, sa composition et son mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Comité consultatif sur les sports, la culture et les loisirs de LaSalle aura pour mandat de se pencher sur les enjeux liés à sur les loisirs, les sports et des loisirs culturels pour l'arrondissement et de formuler des recommandations au Conseil d'arrondissement. Cette évolution reflète la réalité du territoire de l'arrondissement de LaSalle et sa volonté de disposer d'une instance consultative adaptée. Ce comité consultatif procurera à l'arrondissement un lieu structuré d'analyse et de recommandation des enjeux de mobilité, permettant de soutenir la prise de décision.

Mandat

- Favoriser une compréhension commune des enjeux, besoins et opportunités en matière de sport, culture, loisirs et pratique artistique amateur;
- Soutenir l'élaboration de recommandations concernant les orientations, programmes, événements et initiatives permettant d'améliorer l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre sportive, culturelle et récréative;
- Encourager l'amélioration et le développement d'infrastructure, d'équipement et d'espaces dédiés aux sports, la culture et les loisirs de l'arrondissement;
- Renforcer la collaboration entre l'arrondissement, les organismes locaux et les résidents afin de soutenir une offre de service inclusive, dynamique et représentative des besoins de la population et des générations futures.

La présente démarche s'inscrit dans le cadre d'un chantier interne plus large sur la gouvernance et la structure de travail de l'arrondissement. Celui-ci vise à améliorer les conditions de collaboration interne, optimiser les processus et à outiller l'organisation pour relever les défis stratégiques croissants auxquels elle fait face.

JUSTIFICATION

Le présent règlement propose la constitution, la composition et le mandat du comité consultatif sur les sports, la culture et les loisirs de LaSalle afin que celui-ci remplisse efficacement sa fonction de fournir des recommandations au conseil d'arrondissement. Le rôle et la quantité des membres sont clairement définis dans le présent règlement afin d'assurer la diligence et l'objectivité dans l'analyse des dossiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en accessibilité universelle, démocratie et participation citoyenne ainsi qu'en innovation au trois échelles visées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement s'avère essentiel pour doter l'arrondissement d'un comité mieux adapté au contexte et aux enjeux actuels en sports, culture et loisirs à LaSalle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'entrée en vigueur du Règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance ordinaire du 2 février 2026 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement;
Séance ultérieure : Adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie SAVARD
conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-18

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1258071005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur les sports, culture et loisirs numéro 2403-LAS.

Attendu qu'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donnée lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;
Attendu que le projet de Règlement 2403-LAS a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

Il est proposé;

D'adopter le *Règlement constituant un comité consultatif sur les sports, la culture et les loisirs* numéro 2403-LAS.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 11:21

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1258071005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur les sports, culture et loisirs numéro 2403-LAS.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipale* (RLRQ., chapitre C-47.1) ainsi que l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., chapitre C-11.4), le Conseil d'arrondissement a le pouvoir de créer des comités sur ses domaines de responsabilités. Les sports, la culture et les loisirs étant des enjeux importants qui regroupent plusieurs de ses compétences, il est de l'intérêt collectif de former un comité consultatif sur les sports, la culture et les loisirs adapté aux réalités contextuelles de LaSalle. Ce dossier a comme but de proposer la création du Comité consultatif sur les sports, la culture et les loisirs de l'arrondissement et de définir sa constitution, sa composition et son mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Comité consultatif sur les sports, la culture et les loisirs de LaSalle aura pour mandat de se pencher sur les enjeux liés à sur les loisirs, les sports et des loisirs culturels pour l'arrondissement et de formuler des recommandations au Conseil d'arrondissement. Cette évolution reflète la réalité du territoire de l'arrondissement de LaSalle et sa volonté de disposer d'une instance consultative adaptée. Ce comité consultatif procurera à l'arrondissement un lieu structuré d'analyse et de recommandation des enjeux de mobilité, permettant de soutenir la prise de décision.

Mandat

- Favoriser une compréhension commune des enjeux, besoins et opportunités en matière de sport, culture, loisirs et pratique artistique amateur;
- Soutenir l'élaboration de recommandations concernant les orientations, programmes, événements et initiatives permettant d'améliorer l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre sportive, culturelle et récréative;
- Encourager l'amélioration et le développement d'infrastructure, d'équipement et d'espaces dédiés aux sports, la culture et les loisirs de l'arrondissement;
- Renforcer la collaboration entre l'arrondissement, les organismes locaux et les résidents afin de soutenir une offre de service inclusive, dynamique et représentative des besoins de la population et des générations futures.

La présente démarche s'inscrit dans le cadre d'un chantier interne plus large sur la gouvernance et la structure de travail de l'arrondissement. Celui-ci vise à améliorer les conditions de collaboration interne, optimiser les processus et à outiller l'organisation pour relever les défis stratégiques croissants auxquels elle fait face.

JUSTIFICATION

Le présent règlement propose la constitution, la composition et le mandat du comité consultatif sur les sports, la culture et les loisirs de LaSalle afin que celui-ci remplisse efficacement sa fonction de fournir des recommandations au conseil d'arrondissement. Le rôle et la quantité des membres sont clairement définis dans le présent règlement afin d'assurer la diligence et l'objectivité dans l'analyse des dossiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en accessibilité universelle, démocratie et participation citoyenne ainsi qu'en innovation au trois échelles visées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement s'avère essentiel pour doter l'arrondissement d'un comité mieux adapté au contexte et aux enjeux actuels en sports, culture et loisirs à LaSalle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'entrée en vigueur du Règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance ordinaire du 2 février 2026 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement;
Séance ultérieure : Adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie SAVARD
conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-18

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1258071002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur le développement économique et urbain numéro 2404-LAS.

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donnée lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;
Attendu que le projet de Règlement 2404-LAS a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du conseil du 2 février 2026;

Il est recommandé:

D'adopter le *Règlement constituant un comité consultatif sur le développement économique et urbain* numéro 2404-LAS.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 11:19

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1258071002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur le développement économique et urbain numéro 2404-LAS.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipale* (RLRQ., chapitre C-47.1) ainsi que l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., chapitre C-11.4), le Conseil d'arrondissement a le pouvoir de créer des comités sur ses domaines de responsabilités. Le développement économique et urbain de l'arrondissement étant un enjeu important qui regroupent plusieurs de ces compétences (notamment l'urbanisme et le développement économique local), il est de l'intérêt collectif de former un comité consultatif sur le développement économique et urbain adapté aux réalités contextuelles de l'arrondissement de LaSalle. Ce dossier a comme but de proposer la création du Comité consultatif sur le développement économique et urbain de l'arrondissement et de définir sa constitution, sa composition et son mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Comité consultatif sur le développement économique et urbain aura pour mandat de se pencher sur les enjeux liés au développement économique et urbain pour l'arrondissement et de formuler des recommandations au Conseil d'arrondissement. Cette évolution reflète la réalité du territoire de l'arrondissement de LaSalle et la volonté de l'arrondissement de disposer d'une instance consultative adaptée. Ce comité consultatif procurera à l'arrondissement un lieu structuré d'analyse et de recommandation des enjeux de développement économique et urbain, permettant de soutenir la prise de décision.

Mandat

- Orienter et suivre l'évolution des planifications locales et des grands projets en partenariat;
- Appuyer les bonnes pratiques pour guider le développement immobilier;
- Contribuer aux réflexions entourant les modifications réglementaires à apporter en matière d'urbanisme et de préservation du patrimoine;
- Orienter et suivre l'évolution du développement économique et des programmes afférents.

La présente démarche s'inscrit dans le cadre d'un chantier interne plus large sur la gouvernance et la structure de travail de l'arrondissement. Celui-ci vise à améliorer les conditions de collaboration interne, à optimiser les processus et à outiller l'organisation pour relever les défis stratégiques croissants auxquels elle fait face.

JUSTIFICATION

Le présent règlement propose la constitution, la composition et le mandat du comité consultatif sur le développement économique et urbain afin que celui-ci remplisse efficacement sa fonction de fournir des recommandations au conseil d'arrondissement. Le rôle et la quantité des membres sont clairement définis dans le présent règlement afin d'assurer la diligence et l'objectivité dans l'analyse des dossiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en transition écologique, démocratie et participation citoyenne ainsi qu'en innovation aux trois échelles visées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement s'avère essentiel pour doter l'arrondissement d'un comité mieux adapté au contexte et aux enjeux actuels de développement économique et urbain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'entrée en vigueur du Règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance ordinaire du 2 février 2026 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement;
Séance ultérieure : Adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie SAVARD
conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-01-20



Dossier # : 1258071002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur le développement économique et urbain numéro 2404-LAS.

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donnée lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;
Attendu que le projet de Règlement 2404-LAS a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du conseil du 2 février 2026;

Il est recommandé:

D'adopter le *Règlement constituant un comité consultatif sur le développement économique et urbain* numéro 2404-LAS.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 11:19

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1258071002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur le développement économique et urbain numéro 2404-LAS.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipale* (RLRQ., chapitre C-47.1) ainsi que l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., chapitre C-11.4), le Conseil d'arrondissement a le pouvoir de créer des comités sur ses domaines de responsabilités. Le développement économique et urbain de l'arrondissement étant un enjeu important qui regroupent plusieurs de ces compétences (notamment l'urbanisme et le développement économique local), il est de l'intérêt collectif de former un comité consultatif sur le développement économique et urbain adapté aux réalités contextuelles de l'arrondissement de LaSalle. Ce dossier a comme but de proposer la création du Comité consultatif sur le développement économique et urbain de l'arrondissement et de définir sa constitution, sa composition et son mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Comité consultatif sur le développement économique et urbain aura pour mandat de se pencher sur les enjeux liés au développement économique et urbain pour l'arrondissement et de formuler des recommandations au Conseil d'arrondissement. Cette évolution reflète la réalité du territoire de l'arrondissement de LaSalle et la volonté de l'arrondissement de disposer d'une instance consultative adaptée. Ce comité consultatif procurera à l'arrondissement un lieu structuré d'analyse et de recommandation des enjeux de développement économique et urbain, permettant de soutenir la prise de décision.

Mandat

- Orienter et suivre l'évolution des planifications locales et des grands projets en partenariat;
- Appuyer les bonnes pratiques pour guider le développement immobilier;
- Contribuer aux réflexions entourant les modifications réglementaires à apporter en matière d'urbanisme et de préservation du patrimoine;
- Orienter et suivre l'évolution du développement économique et des programmes afférents.

La présente démarche s'inscrit dans le cadre d'un chantier interne plus large sur la gouvernance et la structure de travail de l'arrondissement. Celui-ci vise à améliorer les conditions de collaboration interne, à optimiser les processus et à outiller l'organisation pour relever les défis stratégiques croissants auxquels elle fait face.

JUSTIFICATION

Le présent règlement propose la constitution, la composition et le mandat du comité consultatif sur le développement économique et urbain afin que celui-ci remplisse efficacement sa fonction de fournir des recommandations au conseil d'arrondissement. Le rôle et la quantité des membres sont clairement définis dans le présent règlement afin d'assurer la diligence et l'objectivité dans l'analyse des dossiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en transition écologique, démocratie et participation citoyenne ainsi qu'en innovation aux trois échelles visées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement s'avère essentiel pour doter l'arrondissement d'un comité mieux adapté au contexte et aux enjeux actuels de développement économique et urbain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'entrée en vigueur du Règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance ordinaire du 2 février 2026 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement;
Séance ultérieure : Adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie SAVARD
conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-01-20



Dossier # : 1268863002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur la transition écologique numéro 2405-LAS.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donnée lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;
ATTENDU QUE le projet de Règlement 2405-LAS a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

Il est proposé;

D'adopter le *Règlement constituant un comité consultatif sur la transition écologique* numéro 2405-LAS.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 11:22

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1268863002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur la transition écologique numéro 2405-LAS.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipale* (RLRQ., chapitre C-47.1) ainsi que l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., chapitre C-11.4), le Conseil d'arrondissement a le pouvoir de créer des comités sur ses domaines de responsabilités. Il est de l'intérêt collectif d'encourager l'engagement des citoyens et des organismes locaux dans la prise de décisions, ainsi que de favoriser l'adoption de pratiques pour assurer un avenir vert et résilient. Ce dossier a comme but de proposer la création du Comité consultatif sur la transition écologique de l'arrondissement et de définir sa constitution, sa composition et son mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0226 - Adoption - règlement LAS-0160

DESCRIPTION

Le Comité consultatif sur la transition écologique de l'arrondissement de LaSalle aura pour mandat d'étudier tout dossier ou sujet d'intérêt en matière de transition écologique et de contribuer à l'élaboration, l'évaluation et le suivi de plans, projets et programmes de l'arrondissement en matière de transition écologique pour l'arrondissement et de formuler des recommandations au Conseil d'arrondissement. Ce processus reflète la réalité du territoire de l'arrondissement de LaSalle et sa volonté de disposer d'une instance consultative adaptée. Ce comité consultatif procurera à l'arrondissement un lieu structuré d'analyse et de recommandation, permettant de soutenir la prise de décision.

Mandat

- Stimuler les pratiques qui visent à accélérer la transition écologique;
- Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser l'adaptation des communautés et du territoire laSallois face à ceux-ci;
- Sensibiliser et inspirer les citoyens et les organisations du territoire pour encourager les pratiques écoresponsables;
- Développer et maintenir des partenariats avec les organisations et contribuer à leur rayonnement.

La présente démarche s'inscrit dans le cadre d'un chantier interne plus large sur la gouvernance et la structure de travail de l'arrondissement. Celui-ci vise à améliorer les conditions de collaboration interne, optimiser les processus et à outiller l'organisation pour relever les défis stratégiques croissants auxquels elle fait face.

JUSTIFICATION

Le présent règlement propose la constitution, la composition et le mandat du comité consultatif sur la transition écologique afin que celui-ci remplisse efficacement sa fonction de fournir des recommandations au conseil d'arrondissement. Le rôle et la quantité des membres sont clairement définis dans le présent règlement afin d'assurer la diligence et l'objectivité dans l'analyse des dossiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en accessibilité universelle, démocratie et participation citoyenne ainsi qu'en innovation au trois échelles visées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement s'avère essentiel pour doter l'arrondissement d'un comité mieux adapté au contexte et aux enjeux liés à la transition écologique de l'arrondissement de LaSalle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'entrée en vigueur du Règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance ordinaire du 2 février 2026 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement;
Séance ultérieure : Adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-01-19



Dossier # : 1268863002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur la transition écologique numéro 2405-LAS.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donnée lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;
ATTENDU QUE le projet de Règlement 2405-LAS a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

Il est proposé;

D'adopter le *Règlement constituant un comité consultatif sur la transition écologique* numéro 2405-LAS.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 11:22

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1268863002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur la transition écologique numéro 2405-LAS.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipale* (RLRQ., chapitre C-47.1) ainsi que l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., chapitre C-11.4), le Conseil d'arrondissement a le pouvoir de créer des comités sur ses domaines de responsabilités. Il est de l'intérêt collectif d'encourager l'engagement des citoyens et des organismes locaux dans la prise de décisions, ainsi que de favoriser l'adoption de pratiques pour assurer un avenir vert et résilient. Ce dossier a comme but de proposer la création du Comité consultatif sur la transition écologique de l'arrondissement et de définir sa constitution, sa composition et son mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0226 - Adoption - règlement LAS-0160

DESCRIPTION

Le Comité consultatif sur la transition écologique de l'arrondissement de LaSalle aura pour mandat d'étudier tout dossier ou sujet d'intérêt en matière de transition écologique et de contribuer à l'élaboration, l'évaluation et le suivi de plans, projets et programmes de l'arrondissement en matière de transition écologique pour l'arrondissement et de formuler des recommandations au Conseil d'arrondissement. Ce processus reflète la réalité du territoire de l'arrondissement de LaSalle et sa volonté de disposer d'une instance consultative adaptée. Ce comité consultatif procurera à l'arrondissement un lieu structuré d'analyse et de recommandation, permettant de soutenir la prise de décision.

Mandat

- Stimuler les pratiques qui visent à accélérer la transition écologique;
- Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser l'adaptation des communautés et du territoire laSallois face à ceux-ci;
- Sensibiliser et inspirer les citoyens et les organisations du territoire pour encourager les pratiques écoresponsables;
- Développer et maintenir des partenariats avec les organisations et contribuer à leur rayonnement.

La présente démarche s'inscrit dans le cadre d'un chantier interne plus large sur la gouvernance et la structure de travail de l'arrondissement. Celui-ci vise à améliorer les conditions de collaboration interne, optimiser les processus et à outiller l'organisation pour relever les défis stratégiques croissants auxquels elle fait face.

JUSTIFICATION

Le présent règlement propose la constitution, la composition et le mandat du comité consultatif sur la transition écologique afin que celui-ci remplisse efficacement sa fonction de fournir des recommandations au conseil d'arrondissement. Le rôle et la quantité des membres sont clairement définis dans le présent règlement afin d'assurer la diligence et l'objectivité dans l'analyse des dossiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en accessibilité universelle, démocratie et participation citoyenne ainsi qu'en innovation au trois échelles visées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement s'avère essentiel pour doter l'arrondissement d'un comité mieux adapté au contexte et aux enjeux liés à la transition écologique de l'arrondissement de LaSalle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'entrée en vigueur du Règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance ordinaire du 2 février 2026 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement;
Séance ultérieure : Adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-01-19



Dossier # : 1265459004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2500-LAS modifiant le Règlement de zonage numéro 2098, le Règlement de construction 2099, le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041 et le Règlement concernant les nuisances LAS-0137, afin de réviser certaines dispositions relatives aux pénalités en cas d'infractions.

D'adopter le projet de règlement numéro 2500-LAS modifiant le Règlement de zonage numéro 2098, le Règlement de construction 2099, le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041 et le Règlement concernant les nuisances LAS-0137, afin de réviser certaines dispositions relatives aux pénalités en cas d'infractions.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-01-26 11:39

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2500-LAS modifiant le Règlement de zonage numéro 2098, le Règlement de construction 2099, le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041 et le Règlement concernant les nuisances LAS-0137, afin de réviser certaines dispositions relatives aux pénalités en cas d'infractions.

CONTENU

CONTEXTE

Au courant de l'année 2025, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) s'est donnée comme mandat d'optimiser ses opérations et ses efforts en matière d'inspection. Rapidement, les montants pour les pénalités prévus à la réglementation en cas de non-conformité ont été identifiés comme le principal enjeu à l'efficacité des interventions de l'équipe d'inspection.

Les constats suivants ont motivé cette réflexion :

- Les pénalités prévues en cas d'infraction sont peu dissuasives, notamment en raison de leur faible montant et de leur complexité d'application, ce qui n'incite pas les contrevenants à corriger les situations fautives;
- Les pénalités prévues en cas d'abattage d'arbre ne sont pas conformes au cadre législatif en vigueur;
- Les pénalités actuelles ne reflètent pas la complexité du travail ni le temps requis pour le traitement des non-conformités par l'équipe d'inspection;
- Une analyse comparative avec les autres arrondissements, ainsi que de nos règlements récents, montre une tendance vers la hausse des pénalités.

Les modifications prévues concernent le Règlement de zonage numéro 2098, le Règlement de construction 2099, le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041 et le Règlement concernant les nuisances LAS-0137.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les modifications proposées visent à :

- Simplifier et uniformiser les montants entre les règlements visés :
 - ◊ Maintien de la distinction entre personne physique et personne morale.
 - ◊ Retrait du montant spécifique pour une 3e infraction.

- Augmenter le pouvoir dissuasif des constats d'infraction :
 - Retrait de la notion de minimum/maximum pour éviter les contestations sur cet élément et assurer une application plus claire.
 - Montants révisés pour mieux refléter le temps et les efforts requis.

JUSTIFICATION

Les modifications réglementaires permettront notamment :

- l'optimisation des ressources en réduisant les interventions répétées et sans valeur ajoutée;
- l'amélioration de l'efficacité opérationnelle grâce à des tarifs simplifiés et uniformes, donc plus faciles à appliquer;
- le renforcement du respect des règlements par une approche plus dissuasive envers les contrevenants;
- la valorisation du travail des inspectrices et inspecteurs, en reconnaissant la complexité et le temps requis pour leurs interventions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Adoption du projet de règlement : 2 février 2026
2. Assemblée publique de consultation : 25 février 2026
3. Adoption du règlement : 2 mars 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence NAULT
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-01-23



Dossier # : 1265459004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2500-LAS modifiant le Règlement de zonage numéro 2098, le Règlement de construction 2099, le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041 et le Règlement concernant les nuisances LAS-0137, afin de réviser certaines dispositions relatives aux pénalités en cas d'infractions.

D'adopter le projet de règlement numéro 2500-LAS modifiant le Règlement de zonage numéro 2098, le Règlement de construction 2099, le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041 et le Règlement concernant les nuisances LAS-0137, afin de réviser certaines dispositions relatives aux pénalités en cas d'infractions.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-01-26 11:39

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2500-LAS modifiant le Règlement de zonage numéro 2098, le Règlement de construction 2099, le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041 et le Règlement concernant les nuisances LAS-0137, afin de réviser certaines dispositions relatives aux pénalités en cas d'infractions.

CONTENU

CONTEXTE

Au courant de l'année 2025, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) s'est donnée comme mandat d'optimiser ses opérations et ses efforts en matière d'inspection. Rapidement, les montants pour les pénalités prévus à la réglementation en cas de non-conformité ont été identifiés comme le principal enjeu à l'efficacité des interventions de l'équipe d'inspection.

Les constats suivants ont motivé cette réflexion :

- Les pénalités prévues en cas d'infraction sont peu dissuasives, notamment en raison de leur faible montant et de leur complexité d'application, ce qui n'incite pas les contrevenants à corriger les situations fautives;
- Les pénalités prévues en cas d'abattage d'arbre ne sont pas conformes au cadre législatif en vigueur;
- Les pénalités actuelles ne reflètent pas la complexité du travail ni le temps requis pour le traitement des non-conformités par l'équipe d'inspection;
- Une analyse comparative avec les autres arrondissements, ainsi que de nos règlements récents, montre une tendance vers la hausse des pénalités.

Les modifications prévues concernent le Règlement de zonage numéro 2098, le Règlement de construction 2099, le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041 et le Règlement concernant les nuisances LAS-0137.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les modifications proposées visent à :

- Simplifier et uniformiser les montants entre les règlements visés :
 - ◊ Maintien de la distinction entre personne physique et personne morale.
 - ◊ Retrait du montant spécifique pour une 3e infraction.

- Augmenter le pouvoir dissuasif des constats d'infraction :
 - Retrait de la notion de minimum/maximum pour éviter les contestations sur cet élément et assurer une application plus claire.
 - Montants révisés pour mieux refléter le temps et les efforts requis.

JUSTIFICATION

Les modifications réglementaires permettront notamment :

- l'optimisation des ressources en réduisant les interventions répétées et sans valeur ajoutée;
- l'amélioration de l'efficacité opérationnelle grâce à des tarifs simplifiés et uniformes, donc plus faciles à appliquer;
- le renforcement du respect des règlements par une approche plus dissuasive envers les contrevenants;
- la valorisation du travail des inspectrices et inspecteurs, en reconnaissant la complexité et le temps requis pour leurs interventions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Adoption du projet de règlement : 2 février 2026
2. Assemblée publique de consultation : 25 février 2026
3. Adoption du règlement : 2 mars 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence NAULT
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-01-23



Dossier # : 1255459089

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement de concordance numéro 2099-LAS-14 modifiant le Règlement de construction numéro 2099 afin de réviser certaines normes relatives à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donnée lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

ATTENDU QUE le projet de Règlement 2099-LAS-14 a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

Il est proposé;

D'adopter le règlement numéro 2099-LAS-14 modifiant le Règlement de construction numéro 2099 afin de réviser certaines normes relatives à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 11:19

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459089

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement de concordance numéro 2099-LAS-14 modifiant le Règlement de construction numéro 2099 afin de réviser certaines normes relatives à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation.

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 décembre 2025, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement de tarification numéro LAS-0172 afin d'effectuer la mise à jour des divers tarifs applicables aux services offerts par l'arrondissement. Les travaux liés à l'élaboration de ce règlement ont été l'occasion de réviser les tarifs liés aux services de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

La présente modification du Règlement de construction LAS-2099 vise à assurer son arrimage avec le nouveau Règlement de tarification numéro LAS-0172 en ajustant certaines normes relatives à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0518 (1252484030) — 2025-12-08 — Adoption du Règlement de tarification de l'arrondissement de LaSalle numéro LAS-0172.

DESCRIPTION

Le Règlement de construction numéro 2099 est modifié afin de réviser l'article 3.1.2 concernant l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation de manière à :

1. Retirer la distinction entre l'implantation d'un support d'antenne commerciale et l'implantation d'une antenne commerciale;
2. Ne plus exiger l'obtention d'un certificat d'autorisation pour ériger une clôture, un muret ou une haie n'ayant pas à faire l'objet d'une approbation en vertu du règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale;
3. Ne plus exiger l'obtention d'un certificat d'autorisation pour la construction ou l'installation d'un bâtiment accessoire desservant un usage résidentiel et n'ayant pas à faire l'objet d'une approbation en vertu du règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement de tarification de l'arrondissement de LaSalle numéro LAS-0172 lors de la séance ordinaire du 8 décembre

2025;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier le Règlement de construction numéro 2099 afin d'assurer la cohérence entre celui-ci et le Règlement de tarification de l'arrondissement de LaSalle numéro LAS-0172;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement 2099-LAS-14.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 2 février 2026 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement du projet de règlement
2. 2 mars 2026 : Adoption par le conseil du règlement
3. Mars 2026 : Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence NAULT
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-12-18



Dossier # : 1255459089

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement de concordance numéro 2099-LAS-14 modifiant le Règlement de construction numéro 2099 afin de réviser certaines normes relatives à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donnée lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

ATTENDU QUE le projet de Règlement 2099-LAS-14 a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026;

Il est proposé;

D'adopter le règlement numéro 2099-LAS-14 modifiant le Règlement de construction numéro 2099 afin de réviser certaines normes relatives à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 11:19

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459089

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement de concordance numéro 2099-LAS-14 modifiant le Règlement de construction numéro 2099 afin de réviser certaines normes relatives à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation.

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 décembre 2025, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement de tarification numéro LAS-0172 afin d'effectuer la mise à jour des divers tarifs applicables aux services offerts par l'arrondissement. Les travaux liés à l'élaboration de ce règlement ont été l'occasion de réviser les tarifs liés aux services de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

La présente modification du Règlement de construction LAS-2099 vise à assurer son arrimage avec le nouveau Règlement de tarification numéro LAS-0172 en ajustant certaines normes relatives à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0518 (1252484030) — 2025-12-08 — Adoption du Règlement de tarification de l'arrondissement de LaSalle numéro LAS-0172.

DESCRIPTION

Le Règlement de construction numéro 2099 est modifié afin de réviser l'article 3.1.2 concernant l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation de manière à :

1. Retirer la distinction entre l'implantation d'un support d'antenne commerciale et l'implantation d'une antenne commerciale;
2. Ne plus exiger l'obtention d'un certificat d'autorisation pour ériger une clôture, un muret ou une haie n'ayant pas à faire l'objet d'une approbation en vertu du règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale;
3. Ne plus exiger l'obtention d'un certificat d'autorisation pour la construction ou l'installation d'un bâtiment accessoire desservant un usage résidentiel et n'ayant pas à faire l'objet d'une approbation en vertu du règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement de tarification de l'arrondissement de LaSalle numéro LAS-0172 lors de la séance ordinaire du 8 décembre

2025;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier le Règlement de construction numéro 2099 afin d'assurer la cohérence entre celui-ci et le Règlement de tarification de l'arrondissement de LaSalle numéro LAS-0172;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement 2099-LAS-14.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 2 février 2026 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement du projet de règlement
2. 2 mars 2026 : Adoption par le conseil du règlement
3. Mars 2026 : Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence NAULT
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-12-18



Dossier # : 1257151035

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

- 1 sur la 2e Avenue
- 1 sur la 8e Avenue
- 1 sur l'avenue Alepin
- 1 sur la rue Simonne

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-12-16 16:51

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1257151035

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

De multiples requêtes ont été acheminées afin de procéder à l'implantation d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Conformément à la procédure en vigueur, une analyse a été effectuée des dossiers soumis pour étude. Il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps le plus près possible du domicile des requérants.

- 1 sur la 2e Avenue
- 1 sur la 8e Avenue
- 1 sur l'avenue Alepin
- 1 sur la rue Simone

JUSTIFICATION

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, les requérants sont admissibles à l'installation de tels espaces.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront assumés par le budget d'opération de la direction des Travaux publics.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Xavier LAVOIE-RIVARD
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Éric TRUCHON
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

Le : 2025-12-11



Dossier # : 1265459003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation une dérogation mineure pour un bâtiment d'usage habitation unifamiliale (H1) situé au 7645, rue Bouvier (lot 1 234 068), afin d'autoriser une marge latérale totale de 1,90 mètre, alors que la marge latérale totale minimale requise est de 2 mètres, conformément à l'article 3.5.7 et à la grille des usages et normes H12-40 du Règlement de zonage 2098.

D'approuver une dérogation mineure (3003627924) pour un bâtiment d'usage habitation unifamiliale (H1) situé au 7645, rue Bouvier (lot 1 234 068), afin d'autoriser une marge latérale totale de 1,90 mètre, alors que la marge latérale totale minimale requise est de 2 mètres, conformément à l'article 3.5.7 et à la grille des usages et normes H12-40 du Règlement de zonage 2098, considérant les éléments suivants :

- Le respect du plan d'urbanisme et de mobilité;
- L'application des dispositions du Règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 11:10

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation une dérogation mineure pour un bâtiment d'usage habitation unifamiliale (H1) situé au 7645, rue Bouvier (lot 1 234 068), afin d'autoriser une marge latérale totale de 1,90 mètre, alors que la marge latérale totale minimale requise est de 2 mètres, conformément à l'article 3.5.7 et à la grille des usages et normes H12-40 du Règlement de zonage 2098.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure (3003292770) a été déposée le 18 décembre 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin de régulariser la marge latérale totale minimale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure concerne un bâtiment à usage unifamilial (H1) situé au 7645, rue Bouvier (lot 1 234 068). Il s'agit d'un bâtiment jumelé, disposant ainsi d'une seule marge latérale (gauche). Cette demande vise à régulariser une situation existante constatée lors de la production d'un certificat de localisation exigé dans le cadre du processus de vente de la propriété.

La marge latérale gauche, soit l'espace compris entre la ligne de lot et le mur latéral gauche, est de 1,90 mètre, alors que la marge latérale totale minimale requise est de 2 mètres, conformément à l'article 3.5.7 et à la grille des usages et normes H12-40 du Règlement de zonage 2098.

Le requérant justifie sa demande par le souhait de rendre conforme une situation de non-conformité relative à la marge latérale totale. Le certificat de localisation produit le 21 mai 2025, dans le cadre de la vente de la propriété, indique une marge latérale gauche de 1,90 m, alors que la marge minimale requise est de 2 m. Considérant la très faible différence entre la mesure réelle et l'information retrouvée au permis d'origine, ainsi que le fait que le bâtiment aurait été construit aux alentours de 1975, il est raisonnable de croire qu'il s'agit d'une erreur de bonne foi survenue lors de la construction. La présente demande de dérogation mineure vise donc à régulariser cette situation.

JUSTIFICATION

À sa séance du 14 janvier 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable

unanime, considérant que :

- L'application de la marge latérale totale minimale de 2 mètres, relevant du Règlement de zonage 2098, article 3.5.7, et de la grille des usages et normes de la zone correspondante (H12-40), cause un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou de lotissement relatives aux droits acquis;
- Le bâtiment dont la marge latérale totale est dérogatoire est existant et a été construit suivant la délivrance du permis de construction en 1974.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-01-20



Dossier # : 1265459001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807).

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (demande 3003617517), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt des bâtiments;
- Protège et met en valeur les caractéristiques paysagères des secteurs d'intérêt;
- Contribue à l'évolution du milieu.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 11:14

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis d'agrandissement (demande 3003617517) a été déposée le 12 novembre 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin d'agrandir le bâtiment principal.

Les travaux prévus dans la demande de permis d'agrandissement sont assujettis au chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux du Règlement sur les PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

8 septembre 2025 - CA25 20 0410 (1255459047) : Adoption de la résolution (PP-37)
- agrandissement du bâtiment principal du Cégep André-Laurendeau

DESCRIPTION

Le site visé est celui du Cégep André-Laurendeau construit en 1976. Il est localisé dans la partie sud de l'îlot ceinturé des rues Lapierre et Ducas, ainsi que du boulevard de la Vérendrye. Cet îlot regroupe des institutions d'enseignement et de récréation importantes à l'échelle de l'arrondissement et de la métropole : les bâtiments du complexe aquatique Michel-Leduc et du Centre intégré de mécanique, de métallurgie et d'électricité (CIMME) qui sont adjacents au Cégep, le CPE André-Laurendeau ainsi que les nouveaux bâtiments de l'école primaire de l'Orée-du-parc et l'école secondaire Caroline-Dawson, à l'ouest. Le terrain du Cégep constitue à lui seul une vaste propriété institutionnelle dont le bâtiment principal est de style brutaliste, issu du mouvement d'architecture moderne. Le Cégep est marqué par une apparence brute conférée par l'utilisation de panneaux de béton texturé, une fenestration réduite en bandeau horizontale et l'absence d'ornementation. Le reste du site est fortement minéralisé et occupé par un stationnement asphalté. On retrouve quelques baies de plantation et peu de zones végétalisées.

Pour soutenir la croissance des Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) existants, Optech et InnovLog, l'agrandissement relié au bâtiment principal du Cégep par un corridor vitré prévoit une superficie brute de plancher d'environ 963 m² répartie sur deux niveaux. Le rez-de-chaussée comprend notamment des

bureaux pour les directions, des salles de réunion, un laboratoire technologique, un coin dîner, un vestiaire et des locaux techniques. Le deuxième niveau comprend des bureaux, des salles de travail et de réunion, une salle mécanique et électrique, par exemple.

Le projet vise une certification LEED niveau argent. Il intègre des stratégies de durabilité telles que l'utilisation de matériaux durables, l'optimisation de la lumière naturelle, la performance acoustique et la qualité des environnements intérieurs.

Plusieurs mesures sont mises en place pour réduire les effets néfastes de l'îlot de chaleur que constitue le terrain du Cégep et pour améliorer la gestion des eaux de surface. Ces mesures incluent l'utilisation d'un revêtement de toiture blanc, l'agrandissement des zones végétalisées et terrepleins arborés. Les aménagements au sein de la zone des travaux permettent d'améliorer la qualité des espaces extérieurs pour les usagers et d'offrir des espaces de repos à l'ombre. Par exemple, une portion de l'espace résiduel entre l'agrandissement et l'entrée au CIMME est revalorisée par l'utilisation de pavé alvéolé. Malgré l'abattage de 12 arbres pour permettre la réalisation de travaux, 18 arbres à moyen et grand déploiement d'au moins cinq essences différentes seront plantés dans des fosses de plantation permettant leur croissance.

Au niveau de l'intégration architecturale, la hauteur de l'agrandissement est similaire à celle du volume contemporain à proximité, soit le Théâtre Desjardins et sa façade avant est alignée avec un des retraits du volume principal.

Toutes les façades de l'agrandissement revêtent des matériaux faisant en majorité un rappel avec l'aspect brutaliste du Cégep alors que d'autres plus contemporains marquent l'entrée du CCTT en contraste avec le volume principal :

- Revêtement léger : panneaux de béton préfabriqués, compagnie *BPDL* , finition jet de sable léger, texture cannelé vertical et teinte gris pâle identique à celle du béton recouvrant le bâtiment principal du Cégep, ou équivalent.
- Revêtement léger (marquise) : revêtement d'acier prépeint, compagnie *Vicwest* , collection AD series, couleur noire 56068, ou équivalent.

La coupure visuelle produite par le corridor vitré reliant le Cégep au CCTT contribue à créer une distinction entre les deux volumes.

La vue d'ensemble sur le site est conservée, considérant que l'agrandissement est moins haut et moins imposant que le volume adjacent s'élevant sur plus de six étages.

Le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux.

JUSTIFICATION

À sa séance du 14 janvier 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt des bâtiments;
- Protège et met en valeur les caractéristiques paysagères des secteurs d'intérêt;
- Contribue à l'évolution du milieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-01-20



Dossier # : 1265479002

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-01-23 07:46

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265479002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
chef(fe) de division - ressources humaines
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-21

Josée BOULANGER
chef(fe) de division - ressources humaines
(arrondissement)